

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

SEPTEMBRE 1772.



A LUXEMBOURG,
Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprim-
meur de Sa Maj. l'Impératrice Reine Apost.

M. DCC. LXXII.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
des Commissaires Examineurs.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

H

In-douze.

- Histoire Ecclésiastique de Mr. Fleury, 36 vol.
Bruxelles.
- Histoire de l'Empire, par Mr. Heiss, 10 vol.
fig. reliés.
- Histoire de la Fable conférée &c. 2. vol. *Amst.*
- Histoire de la fondation de Rome, par Mr. de
Beaumarchais, 4 vol. fig. *Rouen.*
- Histoire de Frédéric Guillaume I. Roi de Prusse,
2 vol. *Amsterdam.*
- Histoire de la guerre de Guyenne.
- Histoire de Guillaume le Conquérant, Duc de
Normandie & Roi d'Angleterre, 2 vol.
- Histoire de l'Isle Espagnole & de St. Domingue,
par le P. Charlevoix, 4 vol. fig. *Amsterdam.*
- Histoire de Louïs XI. par Mr. Duclos, 3 vol.
Amsterdam.
- Histoire du Maréchal de Faber.
- Histoire du Marquis de Cressy. *Amsterdam.*
- Histoire de la Mere & du Fils; c'est-à-dire, de
Marie de Médicis, épouse du grand Henri &
Mere de Louïs XIII. 2 vol. par Mezeray.
Amsterdam.
- Histoire & Mémoires de l'Académie Royale des
Inscriptions & belles Lettres, depuis son éta-
blissement, 16 vol. fig.
- Histoire de Moncade. *Amsterdam.*
- Histoire de Moÿse.
- Histoire de la Musique depuis son origine, &
les progrès successifs de cet Art, par Mr. Bour-
delot, 4 vol. *La Haye.*



LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems &c.

SEPTEMBRE 1772.



ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de
Littérature.

*Temple du bonheur, ou Recueil des plus excellens
Traités sur le bonheur, extraits des meilleurs
Auteurs anciens & modernes. Nouvelle Edition
1770.*

ON ne peut rien ajouter aux éloges magnifiques que les Editeurs de ce Temple font de leur travail ; ils sont persuadés que l'Édition sera aussi-tôt épuisée, & qu'ils consumeront par-là le bonheur des hommes qu'ils avoient

L. 2. commencé

commencé par la première Edition. Cette grande admiration est déjà un péché contre les règles du bonheur préscrites par un homme qui prétendoit l'enseigner aussi bien que ces Messieurs :

*Nil admirari, propè res est una, Numici,
Solaque quæ possit facere. & servare beatum.*

C'est un travail loüable, sans doute, de reproduire & de tirer de l'oubli différens Traités pour les réunir dans un recueil destiné à l'explication d'une matière importante; mais quand ces Traités se trouvent dans des Livres qui sont entre les mains de tout le monde, quand ils sont l'ouvrage ou la traduction des Auteurs les plus modernes (a), il semble que cette collection ne peut être que l'ouvrage d'un Bibliomane, ou de quelque Typographe dont les presses sont vacantes. Il est vrai qu'on lit à la tête de la collection une Dissertation attribuée à l'un des Editeurs; mais comme on a démontré qu'elle n'étoit pas plus son ouvrage que les *Considérations sur la diversité du génie &c. des Nations*, elle doit être rangée avec le reste. Cette multiplication absolument inutile de Livres, est un mal qu'on n'appréhende peut-être pas assez, & dont on découvrira les suites quand elles seront sans remèdes. Les Bibliothèques seront remplies de Livres & vuides de choses. Pour s'assurer de l'inutilité d'un ouvrage, il faut le lire, & ordinairement pour le lire il faut-en faire l'acquisition; l'acquisition faite, on le place,

Voyez Juin
dernier, p.
393.

(a) Messieurs Formei, Hume, Fontenelle, Mauteruis, Claville, Beaujoubert, le P. Buffier &c. &c.

place, & il figure entre les ouvrages dont il n'est qu'une répétition & une copie servile. Les jeunes Lecteurs sont égarés & séduits par cette manie typographique ; ils se détachent des sources pour se mettre à l'école de ces Plagiaires ou de ces Collecteurs ; la nouveauté du titre , de l'édition, une Préface pompeuse , leur persuadent qu'ils s'instruisent beaucoup... Après la lecture de ces quatre volumes du *Temple du bonheur* on saura beaucoup moins à quoi s'en tenir , qu'avant d'avoir reçu cette longue leçon sur la béatitude. Comme ces Dissertations sont de différens Auteurs, elles se combattent les unes les autres , & portent par-là le grand défaut de l'*Encyclopédie*. Il n'y a pas deux idées qui se soutiennent , les termes même y perdent leur notion , & c'est assurément plutôt le Temple de la confusion que le *Temple du bonheur*. Ici la volupté fait la fin de l'homme ; là c'est la vertu , la bonne conscience. Ici on est heureux sans Religion, là la Religion est essentielle au bonheur. Quelquefois la volupté ne signifie que la mollesse , la débauche &c ; là elle signifie les plaisirs honnêtes &c. Tout est vrai ou faux , réfuté ou défendu selon le caprice des Auteurs, dont on a transféré les Dissertations. Les idées de vertu, de sagesse, de conscience &c. sont des chimères dans les systèmes de l'irréligion , & par-là ne font aucun sens dans quelques-uns de ces Traités qui en font un grand usage. L'on nous dit d'être content , d'être sage, &c. Fort bien, mais comment l'être & pourquoi ? L'on nous dit, que ce fou d'Athènes qui se croyoit propriétaire de tous les Vaisseaux qui entroient dans le port, possédoit le bonheur ; voilà donc la folie principe du bonheur, aussi-bien que

Déc. 1771,
p. 395.

la vertu, la probité, la bonne conscience, les espérances éternelles, &c (b). L'*Encyclopédie*, dont on a transcrit quelques articles, croit faire une grande découverte lorsqu'elle assure que tous les Philosophes ont fait consister le bonheur dans le plaisir ou dans la satisfaction intérieure, & non dans la chose qui produisoit cette satisfaction, & conclut qu'ils ont toujours été d'accord & qu'on a eu tort de les mettre en opposition les uns avec les autres. Mais ont-ils cru que la vraie satisfaction intérieure, le vrai plaisir, le vrai bonheur de l'ame résulteroit d'une même cause ? La vertu, la volupté, les richesses, les sciences &c. n'ont-ils pas partagé leurs suffrages ? Répondre qu'ils ont tous reconnu le plaisir pour l'essence du bonheur, c'est éluder la question, travailler à confondre les idées, & s'appesantir sur une chose évidente, qu'on n'a jamais contestée.

T. II. p.
208.

Mr. Hume regarde l'immortalité de l'ame comme une chose absolument étrangère au bonheur. « L'homme moral, dit-il, sans rien » décider sur une matière si épineuse, vit content de cette portion qu'il a plû au Souverain » Dispensateur de lui assigner. » Il faut rendre justice à nos Rédacteurs, ils ont mis à cet endroit une note telle qu'ils auroient dû mettre à beaucoup d'autres. « *Tout l'art de Mr. Hume ne fera jamais un homme moral de celui qui ne se met pas*

T. I. p.
235.

(b) Nous pensons au contraire, qu'une persuasion illusoire ne fait pas sur l'ame la même impression que la jouissance réfléchie d'un bien réel; & qu'une tête dérangée ne peut être la demeure du bonheur.

des Princes &c Sept. 1772. 163

pas en peine si nos espérances sont bornées à cette vie, ou si elles peuvent s'étendre au delà. Puisque le magnifique étalage de sentimens qui a précédé, devoit nous conduire à ce dénouement, on peut dire que notre Philosophe n'a fait qu'orner la victime pour le sacrifice. » On peut voir sur cet article ce que nous avons dit dans nos Journaux des mois d'Août 1770, p. 83. Sept. p. 164. Déc. p. 403. Octob. 1771, p. 238. Sept. p. 160 &c. &c. On ne sera pas fâché de relire les endroits auxquels nous renvoyons.

Si la croyance d'une ame immortelle est essentielle au bonheur, nous croyons que la Religion véritable l'est aussi, puisque nous avons démontré que la perte de la Foi rompoit toutes les barrières & précipitoit dans l'abîme le plus profond de l'incrédulité (c). Mais indépendamment de cette observation, le Christianisme a dans ses dogmes & sa morale le germe le plus sûr de la félicité humaine. Les Editeurs du Temple transcrivent à ce sujet les réflexions de Maupeyuis, dont l'autorité ne peut être suspecte aux Incrédules. « Voilà jusqu'où la raison seule peut atteindre. Voyons maintenant si la raison éclairée d'une nouvelle lumière peut aller plus loin; si elle peut nous enseigner des moyens plus sûrs pour parvenir au bonheur, ou du moins pour rendre notre condition meilleure. »

« Je n'examinerai ici la Religion que par rapport à cet objet, je ne relève pas ce qu'elle a de divin, ni ne m'arrête aux difficultés que peuvent

Déc. 1770,
p. 398.

Essai de
Philosophie
morale. Par
Mr. de Maupeyuis. Ch.
VI.

(c) Voyez la Dissertation annoncée dans notre Journal de Mars dernier, page 168.

peuvent faire à notre esprit ses Myſtères. Je ne conſidère que les règles de conduite qu'elle preſcrit par rapport au bonheur de la vie préſente. On prit le Chriſtianiſme naiſſant pour une nouvelle Secte de Philoſophie; ne l'enviſageons pas autrement, comparons la morale de l'Évangile à celle des Stoïciens. »

« Quelques Auteurs, par un zèle peu judicieux, ont voulu trouver dans la morale de ces Philoſophes la morale du Chriſtianiſme. On eſt ſurpris de voir combien le ſavant Dacier s'eſt donné de peine pour cela, & qu'il n'ait pas ſenti la différence extrême qui ſe trouve entre ces deux Philoſophes, quoique la pratique en paroïſſe au premier coup d'œil la même. Aueuglé à ce point il n'a cherché qu'à donner un ſens chrétien à tout ce qu'il a traduit. Il n'eſt pas le premier qui ſoit tombé dans cette erreur: nous avons une vieille Paraphraſe d'Épiète, attribuée à un Moine Grec, dans laquelle on trouve l'Évangile & Épiète également défigurés. »

« Un Jéſuite, plus homme d'eſprit (d), a mieux ſenti la différence des deux Philoſophies. Le rapport qui ſe trouve entre les mœurs extérieures du Stoïcien & du Chrétien, a pû faire
prendre

(d) Le P. Mourgues. Nous en avons parlé dans notre Journal de Mai dernier, p. 170, où nous avons fait apercevoir d'autres différences entre la morale d'Épiète & celle de l'Évangile qui, jointes aux réflexions de Maupertuis, démontrent l'extravagance des Philoſophes qui ont oſé comparer ces deux choſes. Nous avons remarqué auſſi qu'Épiète a connu l'Évangile & la morale des Chrétiens, & qu'il en a profité pour la compoſition de ſon Manuel.

prendre le change à ceux qui n'ont pas considéré les choses avec assez d'attention ou avec la justesse nécessaire. Mais au fond il n'y a rien qui admette si peu de conciliation ; & la morale d'Épicure n'est pas plus contraire à la morale de l'Évangile que celle de Zenon. Cela n'a pas besoin d'autre preuve que l'exposition du Système Stoïcien. La somme du premier se réduit à ceci : *Ne pense qu'à toi ; sacrifie tout à ton repos.* La morale du Chrétien se réduit à ces deux préceptes : *Aime Dieu de tout ton cœur ; aime les hommes comme toi-même.* „

“ Pour bien comprendre le sens de ces dernières paroles, il faut savoir ce que le Système Chrétien nous enseigne par rapport à Dieu, & par rapport à l'homme. „

“ Dieu est l'ordre éternel , le Créateur de l'Univers , l'Être tout-puissant , sage & bon. L'homme est son ouvrage , composé d'un corps qui doit périr , & d'une âme qui durera éternellement. „

“ Ces deux idées établies suffisent pour faire connoître la justice & la nécessité de la morale Chrétienne. „

“ *Aimer Dieu de tout son cœur* , c'est être entièrement soumis à ses ordres , n'avoir d'autre volonté que celle de Dieu , & ne se regarder que par rapport à ce qu'on est à son égard. „

“ *Aimer les autres hommes comme soi-même* , n'est que la suite du premier précepte. Celui qui aime Dieu parfaitement , doit aimer l'homme qui est son ouvrage. Celui qui n'aime rien que par rapport à Dieu , ne doit se donner aucune préférence. „

“ Il n'est pas difficile de voir que l'accomplissement

plissement de ces préceptes est la source du plus grand bonheur qu'on puisse trouver dans cette vie. Ce dévouement universel procurera non-seulement la tranquillité, mais l'amour y répandra une douceur, que le Stoïcien ne connoit pas. Celui-ci toujours occupé de lui-même, ne pense qu'à se mettre à l'abri des maux : pour celui là il n'est plus de maux à craindre. „

“ Tout ce qui peut nous arriver de fâcheux dans l'état naturel, vient ou des causes purement physiques, ou de la part des autres hommes ; & quoiqu'on put réduire ces deux genres d'accidens à un seul principe, le Stoïcien & le Chrétien les ont considéré sous des aspects différens dans la pratique de leur morale, & ont cherché différens motifs pour les supporter. „

“ Le Stoïcien prend les accidens physiques pour des arrêts du destin, auquel il doit se soumettre, parce qu'il seroit ridicule d'y résister. Dans le mal que lui font les hommes, il n'est frappé que du défaut de leur jugement : il les regarde comme des brutes, & ne veut pas croire que de tels hommes puissent l'effacer. „

“ Un destin inflexible, des hommes insensés ; voilà tout ce qu'il voit ; c'est dans ces circonstances qu'il doit régler sa conduite. Mais son état peut-il être tranquille ? Les maux en sont-ils moins cruels, parce qu'ils sont sans remède ? Les coups en sont-ils moins sensibles, parce qu'ils partent d'une main qu'on méprise ? „

“ Le Chrétien envisage les choses bien différemment. Le destin est une chimère : un Etre infiniment bon régle tout, & a tout ordonné pour son plus grand bien. Quelque chose qui lui arrive, il ne se soumet point parce qu'il se-
roit

roit inutile de lui résister; il se soumet parce qu'il applaudit aux décrets de la Providence, parce qu'il en connoît la justice & la bonté. Il ne méprise pas les hommes pour s'empêcher de les haïr; il les respecte comme l'ouvrage de Dieu, & les aime comme ses freres. Il les aime lorsqu'ils l'offensent, parce que tout le mal qu'ils peuvent lui faire, n'est rien au prix des raisons qu'il a pour les aimer. „

“ Autant que les motifs du Stoïcien répandent de tristesse sur sa vie, autant ceux du Chrétien remplissent la sienne de douceur : il aime, il adore, il benit sans cesse „

“ Quant au bien que le Stoïcisme & le Christianisme promettent, comment pourroit-on les comparer? L'un botne tous les avantages à la vie présente : l'autre, outre ces mêmes avantages qu'il procure bien sûrement, en fait espérer d'autres, devant lesquels ceux-ci ne sont rien. Le Stoïcien & le Chrétien doivent être toujours prêts à quitter la vie : mais le premier la quitte pour retomber dans le néant, ou pour se perdre dans l'abîme des Etres; le second pour commencer une nouvelle vie éternellement heureuse. Tous les biens que promet la Philosophie Stoïcienne se réduisent à un peu de repos pendant une vie très-courte : mais un tel repos vaut-il ce qu'il en coûte pour y parvenir? Oüi, oüi, dans la supposition d'une destruction totale, ou d'un avenir tel qu'est l'avenir des Stoïciens, celui qui d'un seul coup s'affranchit de tous les maux de la vie, est plus sage que celui qui se consume en efforts pour parvenir à ne rien sentir. „

“ Après avoir examiné les principes du Stoïcien & ceux du Chrétien, en tant qu'ils se rapportent immédiatement au bonheur de celui qui
les

les suit, considérons-les maintenant sous un autre aspect, par rapport au bonheur de la Société en général. „

“ Si l'on n'avoit pas senti la différence qui est entre les deux morales ; si on avoit pû les confondre, en les considérant dans chaque individu, c'est ici qu'elles laissent voir la distance immense qui est entre elles. „

“ Quand le Stoïcien seroit parvenu à être heureux ou impassible, on peut dire qu'il n'auroit acquis son bonheur ou son repos qu'aux dépens des autres hommes, ou du moins en leur refusant tous ses secours. *Peu importe*, dit le grand docteur de cette Secte, *que ton rival soit vicieux, pourvu que tu conserve ta tranquillité.* Quelle différence entre cette disposition de cœur & les sentimens d'humanité & de tendresse que le Chrétien a pour tous les hommes ! Occupé sans cesse de leur être utile, il ne craint ni fatigues, ni périls : il traverse les mers, il s'expose aux plus cruels supplices, pour rendre heureux des hommes qu'il n'a jamais vûs. „

“ Qu'on se représente deux Isles. L'une remplie de parfaits Stoïciens, l'autre de parfaits Chrétiens. Dans l'une, chaque Philosophe ignorant les douceurs de la confiance & de l'amitié, ne pense qu'à se séquestrer des autres hommes : il a calculé ce qu'il en pouvoit attendre, les avantages qu'ils pouvoient lui procurer, & les torts qu'ils pouvoient lui faire, & a rompu tout commerce avec eux. Nouveau Diogène, il fait consister sa perfection à occuper un tonneau plus étroit que celui de son voisin. „

“ Mais quelle harmonie vous trouverez dans l'autre Isle ! Les besoins qu'une vaine Philosophie ne sauroit dissimuler, toujours secours

par

par la justice & la charité, ont lié tous les hommes les uns aux autres; chacun heureux du bonheur d'autrui, se trouve heureux encore des secours que dans ses malheurs il lui prête. „

Les mêmes réflexions ont fait dire à Montesquieu : *La Religion Chrétienne qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci.*

Dans le Chapitre VII. Mr. de Maupertuis fait différentes réflexions sur la Religion Chrétienne (e), & conclut qu'une des preuves de sa vérité est de conduire les hommes au bonheur. « Si je veux m'instruire sur la nature de Dieu, sur ma propre nature, sur l'origine du monde, sur sa fin, ma raison est confonduë; dans cette nuit profonde si je rencontre le système qui est le seul qui puisse remplir le désir que j'ai d'être heureux, ne dois-je pas à cela le reconnoître pour le véritable ? Ne dois-je pas croire que celui qui me conduit au bonheur, est celui qui ne sauroit se tromper ? „

« Tout

(e) Dans le cours de ces réflexions Mr. de Maupertuis dit, que si la Religion étoit rigoureusement démontrée, tout le monde seroit Chrétien, & ne pourroit pas ne pas l'être; qu'on acquiesceroit aux vérités du Christianisme, comme on acquiesce aux vérités de la Géométrie &c. Nous ne pouvons souscrire absolument à cette pensée. N'a-t-on pas vu Bayle, Hatdouin &c. s'élever contre les démonstrations géométriques ? Les Sceptiques ne doutoient-ils pas de tout, même du témoignage de leurs yeux ? Si telle vérité géométrique obligeoit l'homme à renoncer à ses vices, & à vivre en Chrétien, je ne sçai si elle resteroit long-tems sans attaque. Pour le commun des hommes la plupart des vérités géométriques sont plus obscures, & quelques-unes paroissent plus incroyables que les vérités de la foi.

“ Tout ce qu’il faut faire dans cette vie pour y trouver le plus grand bonheur, dont notre nature soit capable, est sans doute cela même qui doit nous conduire au bonheur éternel. „

Mr. Rousseau partant du même principe formoit une conséquence contraire, & concluoit que la doctrine des Philosophes anti-chrétiens ne pouvoit être vraie : *Ceux qui sement dans les cœurs ces désolantes doctrines, disent que la vérité ne sauroit être nuisible aux hommes ; je le crois comme eux ; & c’est, à mon avis, une grande preuve que ce qu’ils enseignent, n’est pas la vérité.*

L’Encyclopédie, toujours en contradiction avec elle-même, nous dit à peu près la même chose. Art. *Bonheur* ; “ Il ne faut point opposer à cette maxime la Morale & la Religion de J. C. notre Législateur & en même-temps notre Dieu, lequel n’est point venu pour anéantir la nature, mais pour la perfectionner. Il ne nous fait pas renoncer à l’amour du plaisir & ne condamne pas la vertu à être malheureuse ici-bas. Sa Loi est pleine de charmes & d’attraits, elle est toute comprise dans l’amour de Dieu & du prochain. La source des plaisirs légitimes ne coulent pas moins pour le Chrétien que pour l’homme profâne. Mais dans l’ordre de la grace il est infiniment plus heureux par ce qu’il espère, que par ce qu’il possède. Le bonheur qu’il goûte ici-bas, devient pour lui le germe d’un bonheur éternel. Ses plaisirs sont ceux de la modération, de la bienfaisance, de la tempérance, de la conscience ; plaisirs purs, nobles, spirituels, & fort supérieurs aux plaisirs des sens. „

*Promissionem
habens vitæ
quæ nunc est,
& futura.*
1. Tim. 4. 8.

Oeuvres diverses du Docteur Young, traduites de l'Anglois par Mr. Le Tourneur. A Paris 1771.

Nous avons rendu compte en son tems des *Nuits d'Young*, ce beau Poëme de l'immortalité de l'ame. On trouve dans ces Oeuvres diverses le même génie, la même manière de penser, le même enthousiasme, le même ton autant que les différentes matières le comportent. On voit par-tout le Théologien, le Philosophe, le Poëte. Mr. Le Tourneur craint qu'on ne lui reproche d'avoir traduit ce langage sépulcral, qui poursuit l'homme dans la carrière, lui montre à chaque pas le malheur & le tombeau, & le détrompe cruellement de toutes les illusions qui auroient semé sa vie de momens d'espérance & de joie. Mais cette crainte ne nous paroît pas plus fondée que l'avertissement singulier qu'il a mis à la tête des *Nuits*: il n'y a que des libertins de profession qui s'élèvent contre le souvenir de la mort, & qui soient assez insensés pour se flatter d'être immortels sur la terre. D'ailleurs quelque sombre que soit la Philosophie de Mr. Young, elle est pleine des grandes idées de l'immortalité & noie les ombres de la mort dans l'Océan de l'éternelle lumière. Quand avec Mr. Le Tourneur on n'a rien à opposer aux horreurs du tombeau que les foibles espérances de la vie, *la confiance que nous avons dans l'avenir d'une fortune perfide malgré les banqueroutes continuelles que nous fait le présent, les passions & les ressorts qui entretiennent l'activité*

Septemb. &
Octobre
1771.

Septembre
1771, p.
160.

visé de nos facultés &c, quand on n'envisage la mort & ses suites que comme des fantômes effrayans & une puissante inertie &c, on ne lira pas Young sans effroi; mais le Chrétien le lit avec plaisir, & son ame s'élevant au-delà des bornes du tems, n'envisage la mort que comme la régénération de son être. L'*Estimation de la vie*, qui commence le premier Volume (a), ne dégoûtera personne de l'usage des plaisirs légitimes; mais, comme Mr. Le Tourneur l'a remarqué lui-même, on en jouïra mieux, si on ne les estime pas au-delà de leur juste valeur.

« Est ce d'ailleurs un bon moyen de jouïr de la
 » vie, que de s'en exagérer les biens, & de s'en
 » dissimuler les peines? L'étourdi dont l'ame
 » aveugle & vorace s'ouvre toute entière pour
 » recevoir des plaisirs imparfaits qui ne peuvent
 » la remplir qu'à demi, & laissent autant d'es-
 » pace libre à la peine qui s'en empare aussi-
 » tôt, jouït-il plus, jouït-il mieux que l'ame
 » plus économe d'elle-même, qui tâchant d'a-
 » vance d'apprécier le bien ou le plaisir qui
 » viennent s'offrir, proportionne ses desirs à
 » la valeur de l'objet, & ne se donne pas la
 » fièvre pour n'obtenir le plus souvent qu'une
 » jouissance insipide & de l'ennui? » Young
 en découvrant l'illusion des plaisirs fugitifs, & appréciant le poids des maux qui s'appesantissent sur les hommes, s'étoit proposé de venger la Providence des reproches que lui font des ames attachées à la terre, qui se plaignent de n'être pas

(a) Le titre porte troisième volume, à cause des deux Tomes des *Nuits* qui ont précédé.

pas heureuses ; il prétendoit comparer le monde tel qu'il est, avec le monde tel qu'il pourroit être, si nous voulions faire usage de notre raison ; mais ce second discours n'a jamais paru. Pour y suppléer en quelque sorte, nous renvoyons à ce que nous venons de dire sur le bonheur.

Dans le Traité des *Passions* Young s'applique sur-tout à faire voir qu'elles sont un mal bien réel pour quiconque en est atteint ; qu'elles sont un principe certain de peine & de chagrin. Il n'en exclut pas les passions honnêtes, comme la pitié, l'indignation, l'émulation, l'espérance & la joie ; mais à cet égard ces peines sont un mal nécessaire à une ame bien faite. Voici comme l'Auteur s'exprime sur l'*émulation* : « Quoique l'émulation soit la passion des personnes les plus dignes de notre estime, quoiqu'elle ne recherche que les objets les plus dignes de notre amour, elle n'échappe point à la peine : elle ne peut y échapper dans un monde méchant, où chacun juge des autres par lui : elle est prise pour l'envie & traitée de même. Il faut convenir aussi que quelquefois elle lui ressemble tant, que cette fausse apparence est une occasion d'erreur pour le foible, & sert d'excuse au méchant. Elle a de plus des peines qui sont de son essence, & qui font autant souffrir l'ame, que le corps souffre d'une soif extrême. La crainte & l'espérance l'agitent tour-à-tour : elle a ses palpitations, sa langueur, ses convulsions, lorsqu'elle est poussée à un certain degré :

Exultantiaque haurit

Corda pavor pulsans, laudumque arrecta cupido. ,,

« N'imitons pas, conclut l'Auteur, la folie de ceux qui caressent & flattent la passion qui les

opprime. Tournons-les contre elles-mêmes. Irritons-nous contre la colère, rougissons de la honte, craignons la crainte, voyons l'envie d'un œil de pitié, modérons notre penchant à l'amour. „

Les *Lettres morales sur le plaisir* sont une Philosophie sage & chrétienne. On peut les considérer comme une *morale expérimentale* (b); car l'Auteur ne parle qu'après ce que l'homme de bien & l'homme méchant ont cent fois senti dans eux-mêmes. Le vice & la vertu, les plaisirs de l'honnête-homme & du scélérat ont des effets aussi sensibles que les causes physiques, mais des effets beaucoup plus importants au bonheur de l'ame. „ Sondez votre cœur, & voyez si les sensations de plaisirs qu'y font naître les biens de la terre, ne sont pas pleines d'agitation & d'inquiétude, comme ces liqueurs, dont toutes les parties se troublent & se mêlent en désordre, tant que la fermentation les anime & les tient dans l'effervescence. La joie du libestin est une passion dans toute la force du terme : l'ame souffre autant qu'elle jouit. La joie de l'homme de bien est un repos voluptueux de son ame sur
le

(b) Rien n'empêche, sans doute, qu'on ne fasse une *morale expérimentale* comme une Physique expérimentale, ou plutôt cette *morale* est déjà toute faite & écrite dans nos ames, & la morale chrétienne est la conséquence de tous les phénomènes que présente la *morale expérimentale*. Helvétius qui souhaitoit tant cette *morale expérimentale*, prétendoit que comme il n'y avoit rien que de nécessaire & de légitime dans les opérations de la Physique, il falloit juger également que ce qui se pratiquoit en matière de morale, étoit ce qui devoit être; par-là tous les crimes devenoient des maximes. *Système digne de l'Auteur de l'Esprit*.

le sentiment de sa vertu, entrete nu par l'espérance délicieuse d'une heureuse immortalité. C'est une joie céleste, tranquille & douce comme la fraîcheur calme d'un beau soir d'Été. C'est une sorte d'inspiration divine, une influence douce & puissante, qui nous élève au-dessus de la foiblesse humaine, & qui charme le sentiment de nos infirmités, & c'est avec justesse qu'elle est appelée par l'Écriture la paix de Dieu. „

Mr. Young remarque, ainsi que nous l'avons déjà fait observer *, que l'incrédulité, qui est en même-tems la mere & la fille des plaisirs criminels, avoit rendu à la Religion des services essentiels. « La Religion doit du moins aux Incrédules l'occasion de montrer avec plus d'éclat toute l'excellence & la sublimité de sa nature. La vérité sort plus brillante du milieu de ses combats. Ses ennemis la servent mieux que ses amis. Ils lui rendent des services signalés, dont elle ne leur doit aucune reconnoissance. Plus leurs attaques sont vives & leurs forces redoutables, plus son triomphe est éclatant. N'est-il pas bien satisfaisant pour elle de se voir invulnérable aux traits multipliés que lui lance la main robuste du génie, & de les voir tous tomber émoullés autour d'elle ? Le Christianisme, comme une voute bien construite, se resserre & s'affermi t sous le poids qui la presse. „ Si la cruauté des persécuteurs a multiplié les enfans du Christianisme, les raisonnemens des Incrédules ont illustré & fortifié ses preuves :

Duris ut illex totsa bipennibus

Nigra feraci frondis in Algido,

Per damna, per cades, ab ipso

Ducit opes animumque ferro. H.

Pax Dei,
qua exuperat
omnem sen-
sum. Phil. 4.
* Novemb.
1771, p. 327.
Mars 1772,
p. 165.
T. III. p.
136.



*Le Voyageur instructif & amusant, ou Mémoires
du C. de B**.* 1769. IV. Vol.

Ce *Voyageur* n'a voyagé que dans la Lune ; sa Relation est un vrai Roman , où il n'y a ni jugement , ni intrigue intéressante , ni vraisemblance aucune. Il n'est *instructif* pour personne , & n'est *amusant* que pour les ames frivoles qui se repaissent de chimères. Il paroît par plusieurs passages que l'Auteur n'a point été à Rome , quoiqu'il en fasse la description , qui se réduit à quelques monumens bien ou mal entendus dans les écrits de quelques Antiquaires. Nous n'eussions pas plus parlé de cet ouvrage que de mille autres en ce genre qui font malheureusement le fond de la Littérature actuelle , sans la surprise que nous ont causée ses fureurs inouïes , poussées quelquefois jusqu'au délire contre l'Eglise , le Pape , les Evêques &c , imprimées dans une Ville ecclésiastique , où il y a des Censeurs de Livres connus par leur religion , leur discernement & leur zèle.

Fautes à corriger dans l'article littéraire du mois passé.

Page 82 , dans la note , ligne 2. *usage de la vérité* , lisez *usage du mot de vérité*.

P. 83. l. 19. *son effet* , lisez *son Essai*.

P. 86. l. 10. *d'être homme* , lisez *d'être honnête-homme*.

P. 88. l. 10. *ces motifs* , lisez *leurs motifs*.

P. 91. l. 24. *au travers les murailles* , lisez *à travers les murailles*.

Le mot de l'Enigme du mois passé est l'Épée.

E N I G M E.

*M*on corps n'est composé que de longues arêtes,
Et je n'eus de tout tems que la peau sur les os ;
Je brille en compagnie & sans aucun repos,
Dans le fort de l'Été je suis de toutes fêtes.



Par un petit effort je cause un doux plaisir,
Et dans plusieurs replis tout mon corps se rassemble :
Mes os par un seul nerf se tiennent tous ensemble,
Et sans les séparer on peut les desunir.



Sans avoir du Serpent la prudence en partage,
Comme lui quelquefois je puis changer de peau ;
Et présentant aux yeux un nouvel étalage,
L'on ne me connoît plus, tant je paroïs nouveau.

Autre Enigme.

*D'*un visage trompeur j'aborde tout le monde,
Je cache mes défauts autant que je le puis :
Mais comme je n'ai pas ma bonté bien profonde,
On me hait aussi-tôt qu'on connoît qui je suis.



Bénir le Nom de Dieu, c'est-là mon caractère :
Je rends grâces au Ciel de la grandeur du Roi,
Et cependant dans tout ce grand & noble emploi,
J'ai souvent fait souffrir même périr mon père.

A V I S.

JEAN-ANTOINE, Voiturier de Longwy, part tous les premiers Lundis de chaque mois pour Paris, chargeant & menant tout ce qu'on lui confie en balots & marchandises, soit pour Verdun, Châlons, Rheims, Epernay & Paris. Il mene les Personnes qui s'adressent à lui : il conduit les Enfans de tout âge à l'Hôtel des Enfans trouvés, les fait recevoir & en rapporte de bons certificats. Il charge également à Paris, pour le retour, tout ce qui s'y présente à charger. Il loge à Paris au Petit Saint-Martin, rue St. Martin, vis-à-vis la Grille.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & dans le NORD, depuis le moisdernier.

POLOGNE. Le Comte de Richecourt, Général-Major au service Autrichien, est arrivé de Vienne à Varsovie, & a été présenté le 5. de Juillet à la Cour. De fréquentes conférences se sont tenuës, depuis son arrivée, entre lui & le Général Bibikow, qui commande les troupes Russes en Pologne. Elles ont eu pour objet apparent qu'au cas que celles d'Autriche avançassent davantage dans ce Royaume, elles n'incommoderoient pas les Russes dans leurs opérations. Les Districts qu'elles doivent occuper paroissent avoir été réglés par le Comte de Saldern, Ambassadeur de Russie, le Général Russe de Bibikow, & le Général Autrichien de Had-
dick.

isk , après que ce dernier eut fait publier dans le District de *Przemysl* & dans les autres quartiers où se trouvent des troupes qui sont à ses ordres , une Ordonnance par laquelle il est enjoint aux Receveurs des revenus publics de les porter dorénavant dans la Caisse Autrichienne. De ce réglemeut, ou plutôt d'une Convention, le sort de *Tyniee* a été enfin décidé. Cette Forteresse, vaillamment défendue par les Confédérés opposés aux Russes qui l'ont assiégée inutilement pendant fort long-tems, s'est rendue aux Autrichiens qui s'en sont mis en possession : ils y sont entrés le 12. Juillet, & le lendemain matin les Russes, commandés à ce siège par le Général Suwarow, sont retournés à *Cracovie*, d'où ils étoient venus devant *Tyniee*. La Garnison Confédérée, qui a préféré de se rendre aux troupes de l'Impératrice-Reine, plutôt qu'à celles de l'Impératrice de Russie, a été conduite à *Biala*, où elle a été ensuite séparée. Le Baron de *Mitrowski*, Colonel de Charles Colloredo, commande actuellement dans *Tyniee*. « Les Confédérés, comme on le publie, y ayant accepté la proposition qui leur fut faite dans la nuit du 3. Juillet, de se rendre aux troupes de l'Impératrice-Reine, deux détachemens postés aux environs, entreient sur le champ dans la Place, & la Garnison fut déclarée troupe Impériale. On notifia le lendemain au Général Russe qu'il n'existoit plus de Confédérés dans *Tyniee*, & qu'il n'y avoit plus que des Soldats Autrichiens ; mais celui-ci, piqué d'un arrangement qui s'étoit fait à son insçu & sans qu'il se fût aperçu du moindre mouvement, refusa de reconnoître les troupes Impériales, & donna tout de suite un assaut à la Place. »

« Place. Les Autrichiens, forcés de se défendre, en sont venus aux mains avec les Russes & les ont repoussés avec perte. Il y a eu du sang répandu de part & d'autre. » Mais une telle conduite semble devoir être plutôt attribuée à une mesintelligence des deux Généraux qu'à des ordres qui leur seroient venus de leurs Cours, puisque le rapport qu'en a fait le Général Suwarow à l'Ambassadeur de Russie à *Varsovie*, a été désapprouvé par ce Ministre ; aussi Mr. de Suwarow se trouve présentement remplacé par le Général Romanus. Ceux des Confédérés qui sont encore dans *Czenstochou*, veulent à l'imitation de ceux de *Tyniec*, rendre la Place aux Autrichiens, mais toujours pour le Roi.

On voit à présent la Déclaration que l'Empereur a fait publier au sujet de l'entrée de ses troupes en *Pologne*. Elle porte ce qui suit.

JOSEPH II Empereur des Romains, &c. &c. &c. Comme Nous sommes informés des grands troubles qui regnent en *Pologne*, & qui y causent un abattement général & la ruine de ses habitans, Nous avons résolu d'y envoyer nos troupes dans l'intention de mettre fin à ces désordres, promettant en même-tems auxdits habitans notre protection catholique & apostolique ; en vertu de laquelle étant sûrs de jouir d'une parfaite tranquillité, exempts de tous désagrémens & à l'abri de tous dangers, ils pourront, sans crainte, rester en possession de leurs domiciles. Les Seigneurs Polonois qui se sont retirés du Pays, peuvent en toute sûreté revenir dans leurs Terres, où ils jouiront de notre protection, tant à l'égard de leurs personnes que de leurs biens. Nos troupes observeront la discipline la plus exacte, & payeront en argent comptant. Quant aux revenus
des

des Domaines du Roi & de la République, ils ne seront désormais livrés à personne; mais tous les Employés actuellement en charge continueront d'en remplir les fonctions de la même manière que dans les tems précédens, & attendront nos dispositions ultérieures.

On a aussi publié une Ordonnance pour l'instruction, tant des troupes Impériales que des habitans des quartiers qu'elles occupent. Cette Ordonnance, datée de Dukla le 17. Juin 1772 & munie de cette signature, *Par ordre de l'Empereur, le Comte d'Eycbeybeck, Baron de Homburg, Chambellan & Général Major, contient ce qui suit.*

La principale intention des ordres de l'Empereur est d'approvisionner ses troupes qui sont entrées en Pologne; c'est pourquoi il faut enrégistrer la quantité de farine, froment, seigle, orge, avoine, foin, paille, qui se trouvent dans les Districts où elles sont, avec le nom des propriétaires & le prix de ces denrées au marché, de même que le nombre de chevaux & de bœufs de trait qu'il y a. L'intention de l'Empereur n'est pas de prendre ces denrées pour rien, mais de les payer au prix courant. Ceux qui feront transporter ces choses, donneront aux Voituriers des quittances qui se payeront au compte général, selon l'usage de la Hongrie. Chaque Commandant est obligé d'annoter le fourage, le bétail & les chevaux de son District, & de notifier que ces quittances ne sont données que pour protéger les habitans contre toute violence, trahison & oppression; & afin que chacun sache que tout ce qui sera livré sera payé, & que tous en général & chacun en particulier jouiront de la protection & de la bienveillance de l'Empereur. On ordonne

de

de plus de moudre le grain autant qu'il sera possible, & d'en faire du pain.

Quant à ce qui reste de Confédérés encore armés en quelques petites Places fortes du Royaume, ils ont envoyé presque tous ensemble une Députation à *Varsovie* pour offrir de se soumettre au Roi, mais non aux Russes. Plusieurs Seigneurs Polonois qui leur ont été attachés, sont actuellement à *Danzig*. On compte parmi eux le Comte de Wessel Grand Trésorier, le Prince de Sulkowski & le Prince de Sapieha, Maréchal du Grand Duché de *Lithuanie*, d'où 3000 hommes d'une nouvelle Légion qu'on a formée dans cette Province, s'étant mis en marche & ayant passé la *Vistule* le 20. Juillet près de *Bielana*, y campent en attendant d'autres troupes. Cependant on a désigné à *Varsovie* plusieurs quartiers, & les Hôtels que les Confédérés y ont, sont occupés par les Russes. Le Général Bibikow occupe le Palais du Prince de Radzivil, & le Général Rzewewski celui du Comte de Potocki.

La prise de possession en forme de la *Prusse-Polonoise*, si elle se fait sans plus de contredit, est au moins différée, suivant toute apparence, jusqu'à la fin du présent mois de Septembre. Le Général Prussien de Belling est arrivé le 18. Juillet à *Thorn*. En attendant le Régiment de Zaltrow est marché à *Lissa* & à *Reussen* pour saisir les biens du Prince Sulkowski, dont les Sujets n'ont pas payé les contributions exigées, & se sont opposés aux Hussars dits Rouges des Prussiens. Mais le Roi son Maître, dans ce tems même où tout est encore en armes dans la Pologne, fait remarquer une époque qui paroîtroit être consolante pour la *Prusse-Polonoise* : ce

Monarque

Monarque a accordé le semestre à un grand nombre de Soldats des Régimens qui ont été du Camp de *Marienwender*, & donné des ordres à ses troupes qui occupent *Elbing*, *Braunsberg* & *Tolokemit*, de payer argent comptant, non-seulement ce qui leur sera fourni, mais encore d'observer, dans chacune de ces Places, la plus exacte discipline. De plus, on a suspendu tout-à-coup, ensuite des mêmes ordres, les travaux commencés tant à *Braunsberg* pour y établir une briqueterie, que pour creuser un canal qui joindroit la *Brahme* à la *Notetz*. Cependant la Noblesse y est encore obligée de fournir sa quote-part en vivres & en argent.

On s'attend encore à des troubles en *Pologne* d'une nature toute différente à ceux qu'y ont causés les Confédérés, d'autant que les divers avis reçus de tous côtés font entrevoir que les mesures que certaines Puissances ont prises pour rétablir la paix dans ce malheureux Royaume, causent de l'ombrage à d'autres Puissances, qui ont déclaré que le démembrement projeté ne leur étoit pas agréable. Mais la paix future des Turcs avec les Russes, calmera peut-être les inquiétudes qu'on prend sur ce sujet.

Le lieu du Congrès fixé pour parvenir à cette paix, c'est *Foczani*. Les Pionniers Russes & les Charpentiers des différens Régimens, ainsi que 2000 Paysans Moldaves y ont bâti une maison de bois assez spacieuse pour que les Ministres Plénipotentiaires puissent y loger tous. Messieurs *Thugut* & *Zegelin*, Ministres des Cours de *Vienne* & de *Berlin*, ont reçu chacun de la Porte Ottomane 60 ducats de Hollande par jour, jusqu'au tems de leur arrivée à *Foczani*, où ils assistent actuellement au Congrès, ouvert depuis le

le 15. Août, que tous les Plénipotentiaires s'y trouvoient. On en espère un bon succès par la droiture qu'on remarque dans les Plénipotentiaires que le Grand Seigneur, employe dans une affaire aussi importante, étant des Sujets du premier mérite. On en représente un, qui est le Reis-Effendi & l'un des principaux Secrétaires d'Etat, comme bien versé dans les négociations & possédant même la Langue Françoisé. Il a été dans sa jeunesse à *Paris*, où son pere, Celebi-Mehemet-Effendi, résidoit alors en qualité d'Ambassadeur de la Porte, & qui fut envoyé en *France* pour complimenter le Roi regnant sur son avènement au Trône. Il y fit encore un voyage il y a quelques années, & depuis ce tems il a toujours été consulté dans le Divan sur les points les plus délicats : & ce qu'il y a de plus extraordinaire en *Turquie*, c'est que ce Reis-Effendi est parvenu à s'y procurer une assez riche Bibliothéque, formée en grande partie des meilleurs Livres François, qui ont enrichi son esprit.

Nous ne ferons que mention ici d'un Ecrit qui a paru dans toute la *Pologne*, même dans les Pays étrangers, dont l'Auteur s'est efforcé de prouver que le Roi regnant avoit donné lieu aux malheurs de sa Patrie. Cet Ecrit renferme beaucoup de fiel, de faussetés & de calomnies. Pour le réfuter, on en a publié un autre à *Varsovie*, sous le titre de *Lettre d'un Patriote Polonois*. Cette dernière Pièce, répandant un grand jour sur tout ce qui s'est passé en *Pologne* depuis la Confédération de *Radom*, & l'envoi de l'Ambassadeur pour demander la Garantie de la *Russie*, mériteroit de trouver place dans nos Journaux, si sa longueur n'en occupoit pas trop. Nous pourrions

pourrons l'y inférer un autre mois, & nous finirons cet article de *Pologne* par le détail que voici d'un événement qui auroit pû avoir des suites les plus funestes, si, comme nous venons de l'apprendre, on n'étoit parvenu à arrêter le mal par les sages mesures qui ont été prises.

“ Un Juif très-riche quitta *Jassy* en 1770, lorsque la Peste y faisoit les plus affieux ravages; il voulut se retirer dans *Sniatyn*, mais on le lui refusa : desespérant de trouver un azyle, il résolut de s'établir avec sa famille dans une forêt qui est éloignée de cette Ville d'un mille. Mais cette précaution fut inutile, car l'Israélite périt dans cette forêt avec sa famille & tout son monde, excepté un seul domestique, qui eut assez de forces pour résister à la contagion. En entrant dans la forêt, ce Juif avoit caché dans la terre son trésor & quelques livres de corail; le domestique en étoit instruit. Dès qu'il fut en état de marcher, il se retira de l'endroit où étoient déposés les cadavres de ses maîtres pour fuir une retraite aussi affreuse & aller respirer un air plus sain. En sortant de la forêt des Soldats le rencontrèrent & l'enrôlerent. Il déserta au commencement du Printems dernier & retourna à la forêt pour s'emparer des richesses dont il héritoit. Il porta ce funeste trésor à *Sniatyn*, où il vendit le corail à un Juif & prit sur lui de son trésor de la monoye pour la valeur de cinq ducats. Le Juif qui avoit fait l'acquisition du corail en a bientôt été la victime, car six jours après il est mort de la peste avec onze personnes de sa famille; on a d'abord mis le feu à la maison; mais cette précaution n'a point empêché que l'argent infecté & répandu par ce domestique,

Evénement
funeste.

domestique, selon qu'il en avoit besoin, ne portât la contagion de tous côtés. Trois jours après la peste s'est manifestée dans plusieurs autres maisons; & l'allarme étoit générale dans toute la Ville le 14. Mai dernier. Le 21. ce triste fleau avoit non-seulement gagné les deux extrémités de la Ville, mais il s'étoit fait sentir dans les Villages voisins. A peine a-t-on appris cette fatale nouvelle à *Kaminieck* que l'on en a fait partir le Régiment de *Hedwig*, Infanterie, qui a eu ordre de former un cordon autour de ces Places infectées & couper toute communication avec les lieux circonvoisins. »

Ce qui est encore à ajoûter aux nouvelles de la *Pologne*, c'est que les Autrichiens ont envoyé un Général au Comte de *Romanzow*, commandant en chef la grande Armée des Russes sur les bords du *Danube*; que le Général *Haddick*, qui a sous ses ordres les troupes de l'Impératrice-Reine Apostolique en *Pologne*, a fixé le sien dans les Fauxbourg de *Lemberg*, Capitale de la *Russie-Rouge*, où sont encore les Russes; que tout est assez tranquille dans le District de *Cracovie*; que les Autrichiens marchent vers *Sandomir*, & qu'on remarque à présent une assez bonne intelligence entre ceux-ci, les Russes & les Prussiens. De vouloir en dire davantage sur les affaires de la *Pologne*, ce seroit raisonner sans conséquence, puisque l'on ne peut, ou plutôt qu'on ne doit pas vouloir pénétrer dans ce que les Cours tiennent caché si soigneusement à tout Public.

Les Lettres reçues en dernier lieu de la *Moldavie* font espérer de plus en plus que le Congrès de *Fochzani* aura le succès désiré pour la Paix;

des Princes &c. Sept. 1772. 187

Paix, les Turcs comme les Russes étant las de la guerre, & les Ministres des Cours de *Vienne* & de *Berlin* qui s'y sont rendus de *Constantinople*, n'y opérant que comme Médiateurs pour faire comprendre en partie la *Pologne* dans le Traité de Paix à conclure.

D A N N E M A R C.

Nous avons annoncé le mois passé la paix faite entre ce Royaume & la Régence d'Alger. Il est stipulé dans ce Traité, que le Cont'Amiral Hoogland a renouvelé au nom du Roi, 1. Que les Esclaves Danois, qui étoient au nombre de trente, seroient rendus sans rançon. 2. Que le péage que les Danois payoient ci-devant à dix pour cent, ne seroit plus que de cinq pour cent. 3. Que les Vaisseaux Algériens salueroient les premiers les Vaisseaux Danois &c. On assûre que le Peuple d'Alger a contraint le Dey & le Divan à conclure cette Paix, parce que tant que les Vaisseaux de guerre Danois croisoient dans la *Méditerranée*, les Corsaires Algériens n'osoient pas se hasarder de sortir pour aller en course, & perdoient par-là une des meilleures parties de leurs revenus.

La Commission d'Inquisition avoit reçu ordre de former un Avis de la manière dont on recom-penseroit ceux qui avoient été employés au Procès des Prisonniers d'État. Cet Avis a été remis à la Cour & contenoit, que le Doyen Hee & le Docteur Munter recevroient chacun une somme d'argent ; mais cet Avis n'a pas été suivi, & la Cour a jugé plus convenable de faire des présens a ces deux Evangéliques. En conséquence ils ont été mandés à *Fridericshourg*, ou

le Prince Frédéric a remis de la part du Roi au Sr. Hee une tabatière de porcelaine de Saxe montée en or & garnie de diamans, & au Sr. Munter une tabatière de cristall de roche aussi montée en or & garnie de diamans. Les deux Officiers civils qui ont dressé le protocole, ont reçu chacun 150 ducats Danois.

Entre les charges diverses qui se sont conférées depuis la Révolution arrivée, le Roi a donné celle d'Inspecteur Général de la Cavalerie, avec 5500 rixdalers d'appointemens, au Général Comte d'Ahlefeld; & le fils de ce Seigneur, qui est Colonel, a obtenu la place de Colonel Commandant du Régiment des Gardes Dragons, dont a été revêtu le Comte de Moltke.

Les divertissemens continuent à la Cour. Le Roi y prend toujours beaucoup de part. Le 24. Juillet, qu'il y eut Comédie Française, un Envoyé de *Tripoli* arrivé depuis peu à *Copenhague*, y a assisté. Ce Ministre Barbaresque est non-seulement défrayé pendant le tems de son séjour en cette Capitale, comme le sont, suivant la coutume, tous les Envoyés Turcs auprès des Puissances Chrétiennes, mais il reçoit journellement trente rixdalers pour son entretien. Il a eu le 25. ses audiences des Ministres Intimes d'Etat, ainsi que de l'Amiral Romling & du Général d'Eichstæd, en présence des Chefs, tant des Chancelleries que des divers Départemens & Collèges.

L'infortunée Reine Caroline-Mathilde, qui fait sa résidence à *Gærde*, Maison de plaisance & de chasse dans la campagne de *Lunebourg*, doit avoir écrit à la Reine Douairière une Lettre conçûe dans les termes les plus tendres, par laquelle

des Princes &c. Sept. 1772. 189
laquelle elle la prie de vouloir bien prendre un
soin particulier de ses chers Enfans.

S U E D E.

Nous avons parlé le mois passé du nouvel
Ordre de Vasa, que le Roi a établi, & dont
l'institution solennelle ayant été fixée, la céré-
monie s'en est faite le 17. du mois de Juillet
dernier, de la manière suivante. Le Roi se ren-
dit ce jour-là à l'Eglise du Château en habit de
cérémonie de l'Ordre des Séraphins, accompa-
gné des deux Princes ses Freres & de tous les
Chevaliers des Ordres des Séraphins, de l'Epée
& de l'Etoile Polaire. Après le service Divin Sa
Majesté, en qualité de Grand-Maitre de l'Ordre
de Vasa, prêta le serment suivant les Statuts de
cet Ordre, & installa ensuite trois Grand' Croix,
deux Commandeurs & vingt Chevaliers, qui se
trouvoient présens, avec les cérémonies ordi-
naires. Le Roi tint ensuite Chapitre de tous les
Ordres Royaux, après lequel il y eut repas de
Chevaliers dans la grande Salle; les Chevaliers
de l'Ordre des Séraphins furent aduis à la table
de Sa Maj. Les Commandeurs des autres Ordres
furent à une seconde table, & les nouveaux Che-
valiers de l'Ordre de Vasa furent à une troisième
table. Les Statuts de l'Ordre de Vasa, dont le
préambule porte qu'il est établi pour encourager
les efforts tendant à perfectionner l'Agriculture,
la Minéralogie, le Commerce & l'Oeconomie,
contiennent les douze articles suivans: 1. Le
Roi seul peut être Grand Maitre de l'Ordre. 2.
Aucun Roi ne peut l'abolir. 3. Le Roi ne peut
nommer aucun Chevalier de cet Ordre avant son
Couronnement, & avant d'avoir juré l'observa-

*Institution
d'un nouvel
Ordre.*

tion des Statuts de cet Ordre. 4. Si un Roi à son avènement à la Couronne n'a pas cet Ordre, il est obligé de le recevoir de l'Archevêque d'Upsal le jour de son sacre. 5. Le nombre des Chevaliers est de cinquante, celui des Commandeurs de huit, & celui des Grands Croix de six, y compris le Grand-Maitre & le Chancelier. 6. La nomination des Chevaliers se fait en Chapitre. 7. Le ruban de l'Ordre est bleu de mer. Les Grands Croix ne paroissent en habits de l'Ordre que dans les fêtes de l'Ordre, ou autres grandes solennités. Les Chevaliers ont un habit de velour vert, doublé de damas blanc. 8. L'accolade se fait dans l'appartement du Roi, en présence des Grands Croix & des Commandeurs. 9. Il y a les mêmes Officiers que dans les autres Ordres. Le Secrétaire de l'Ordre lit le serment, qui est court & sans liens particuliers. En donnant l'accolade le Roi dit : *Nous N. N. Roi de Suède, des Goths & des Vandales, te recevons N. N. Chevalier de notre respectable Ordre de Vasa ; sois en digne.* Vient ensuite le baise-main. Celui qui devient Grand-Croix, doit payer 800 dalers d'argent à la caisse de l'Ordre. Un Commandeur en paye la moitié ; un Chevalier ne paye rien. 10. Quiconque portera cet Ordre sans en être Chevalier, payera 2000 dalers d'argent d'amende, & encourra l'indignation de Sa Majesté. 11. Celui qui ne porte pas constamment la marque de l'Ordre sur ses habits, ou sur son cachet, perdra cette dignité. 12. Lorsqu'un Chevalier mourra, on rendra son cordon au Trésorier de l'Ordre.

Le Collège de Commerce a publié, par ordre du Roi, un Règlement concernant l'établissement d'une Caisse Nationale dans *Stockholm*,
qui

qui est fort applaudi, étant pour l'entretien des gens de mer malades & pauvres dans tous les Ports de la *Suède* & même dans les Pays étrangers. Pour faire les fonds de cette Caisse, on a mis un impôt sur les Vaisseaux, qui payeront à l'avenir; savoir, ceux qui navigent sur l'*Océan* huit sols par an pour chaque last qu'ils peuvent charger, & ceux qui navigent dans la *Baltique* un demi daler de cuivre par last. On a envoyé cette Ordonnance à tous les Agens & Consuls de la Nation Suédoise dans les Pays étrangers. Une autre Ordonnance du Roi, datée du 20. Juillet, a été envoyée au Comptoir des Finances d'Etat. Elle porte que ce Comptoir aura à faire dans le Royaume un emprunt d'une tonne d'or, sous la garantie de la Caisse de l'Etat, pour perfectionner les Ecluses de *Tralhalton*; que cette somme sera remboursée dans six ans, & que les intéressés jouiront d'un intérêt de six pour cent.

Les Etats assemblés depuis près de six mois, doivent enfin avoir terminé dans le mois d'Août les séances de leur longue Diette, ensuite d'une proposition faite par l'Ordre des Paysans. Cependant on n'apprend pas qu'aucun des Sénateurs qui ont été démis de leurs charges par cette Diette ayent été revêtus de quelque dignité, quoiqu'on le pensât, aussi la plupart d'entre-eux font sortis de *Stockholm* & se sont retirés sur leurs terres. Dans une des dernières assemblées des Etats qui s'est encore tenue, ce qu'il y a eu de plus remarquable, c'est que le Comité Secret a communiqué à la Noblesse que Mr. Sablgreen, Directeur de l'ancienne Compagnie des *Indes Orientales* & Commandeur du nouvel Ordre de *Vasa*, a fait présent d'une tonne d'or pour la formation d'une Maison

d'Orphelins à *Gothenbourg*. L'Ordre de la Noblesse a été si pénétré de cette générosité, qu'il a résolu de perpétuer cette action par une Médaille.

R U S S I E.

On s'attend à *Petersbourg* d'apprendre bientôt quels seront les progrès qui se font pour la Paix avec les Turcs au Congrès ouvert à *Fockzuni*, qui tient à présent hors d'activité les Armées des deux Puissances vers le *Danube*, ainsi que leurs Escadres dans le *Levant*, quoique constamment en observation, en défiance les unes des autres, & toujours prêtes à se remettre en mouvemens à la moindre apparence d'une rupture de ce Congrès, dans lequel agissent comme Médiateurs Mr. de Thurgut pour la Cour Impériale de *Vienne*, & Mr. de Zegelin pour celle de *Berlin*, qui s'y sont rendus de *Constantinople* où ils remplissent le Ministère de ces deux Cours auprès de la Porte Ottomane. C'est tout ce que l'on a à marquer de *Petersbourg* sur l'objet de la Paix future, laissant dans les idées que veulent s'en figurer, ceux qui prétendent connoître quelque chose du secret que gardent les Puissances intéressées à cette Paix, & aux affaires mystérieuses de la *Pologne* quant au séjour continué des Russes & à l'entrée des troupes Autrichiennes & Prussiennes dans ce Royaume.

Ce qui paroît, en attendant l'effet & l'issuë des grandes affaires qui sont sur le tapis, c'est que la Cour de *Russie* est attentive à ce que la Porte Ottomane se trouve actuellement comme délivrée d'un ennemi redoutable. Nous avons souvent parlé du fameux *Ali Bey*, de ses différentes entreprises & de ses succès, & l'on a
comme

comme prévû les suites funestes qu'auroient avec le tems pour lui ses querelles avec le Bey Mehemet Aboudaub, qui, forcé par Ali-Bey de sortir du *Caire*, s'étoit retiré dans la *Haute-Egypte* avec ses partisans. Ali-Bey, ami d'Ali, qui commandoit dans le Pays un Corps de troupes, feignit de se lier d'amitié avec Mehemet, dans le dessein de s'en défaire avec plus de sûreté. Aboudaub, instruit de son projet, le prévint & l'ayant attiré dans un entretien particulier, il lui trancha la tête lui-même. Les troupes d'Ayou se joignirent à celles de Mehemet qui, ayant fait de nouvelles levées, forma un Corps d'Armée, avec lequel il reprit le chemin du *Caire*. Informé de son retour, Ali-Bey envoya au devant de lui dix mille hommes de troupes choisies, sous le commandement d'Ismaël & de quelques autres Beys de son parti. Les deux Armées se trouverent en présence, à trois journées du *Caire*, dans un lieu appelé *Atcare Nebi* (la Tour ou le Fort du Roi Atcare) Ismaël fut d'avis de rester sur la défensive, mais un autre Bey voulut le forcer d'attaquer. Cette contestation dégénéra en voies de fait. Ismaël massacra son adversaire, & pour éviter le ressentiment d'Ali il se refugia avec ses amis & sa division, dans le Camp de Mehemet Aboudaub. Cet exemple fut suivi par plusieurs Kiaias (Officiers) & par un grand nombre de Soldats. Les autres Beys de l'Armée d'Ali, craignant une défection générale, se déterminèrent à livrer bataille sur le champ ; ils furent repoussés avec perte & obligés de se replier sur le *Caire*. Ali Bey, après avoir pourvû à la sûreté de la Ville, joignit cette Armée fugitive avec cinq mille hommes, choisis parmi les partisans les plus braves & les plus fidèles. Il se

retrancha auprès du *Caire* sur une hauteur qu'il garnit d'artillerie, & attendit, dans cette position avantageuse, Mehet-Bey, qui parut à la vûe de ce Camp le 20. du mois de Mai. Les deux rivaux restèrent quelques jours en présence; Mehemet présenta inutilement la bataille, les 24, 25 & 26, Ali-Bey évita le combat, dans l'espérance que Mehemet auroit l'imprudence de l'attaquer dans son poste fortifié, ou que son Armée, composée en partie de gens ramassés dans les campagnes de la Haute & de la Basse *Egypte*, se débandoit. Cependant Aboudaab trouva moyen d'entamer les débris de l'Armée qu'Ismaël Bey avoit commandée & qui étoient dans une situation moins favorable. Il battit ce Corps de troupes. L'allarme se mit dans le Corps de réserve d'Ali, & la plupart des Soldats passèrent du côté de Mehemet. Ali Bey n'eut que le tems de se sauver au *Caire*, d'en faire enlever ses trésors, qu'on évaluë à cinq millions de sequins, & de prendre la route de la *Syrie* avec quinze cens hommes qui lui restoient. Mehemet entra, le même jour, triomphant, dans le *Caire* : Il envoya à la poursuite d'Ali 1500 chevaux, qui ne purent l'atteindre.

Ali-Bey fut enveloppé, à trois journées du *Caire*, par une troupe de trois mille Arabes, partisans d'Aboudaab : il vint à bout de s'en dégager par la résistance opiniâtre qu'il leur opposa, & par des largesses considérables avec lesquelles il corrompit les principaux Cheïks. On dit qu'il va rassembler les garnisons de *Seyde*, de *Rama* & de quelques autres postes du côté de la *Syrie*. Il compte les réunir à six mille hommes qu'il avoit envoyés au Cheik Daher, & de ces troupes, jointes à celles de ce Cheik & aux levées

levées qu'il pourra faire chez les Druses, il formera une Armée avec laquelle il tentera de rentrer en *Egypte*.

Mehemet-Bey voit, de son côté, son parti se fortifier de tous les mécontents du Royaume; tout le Peuple s'est joint à lui, & la plupart des Beye de l'*Egypte* lui ont déjà fait leurs soumissions. Il affecte de n'agir qu'au nom du Grand Seigneur; il a déclaré Ali-Bey rébelle à la Porte, & a expédié des personnes de confiance vers les Pachas de la *Syrie*, pour les engager à se réunir contre leur ennemi commun. Il a eu la prudence de donner des ordres pour que les piaftres frappées par Ali-Bey, à un titre extrêmement bas, continuassent d'avoir le même cours. Cette Ordonnance a rétabli le calme dans le Commerce, qu'une réduction subite de ses espèces auroit ruiné,

Mais par des avis postérieurs reçus de la *Syrie*, on apprend qu'Ali-Bey est arrivé avec la plus grande partie de ses trésors à *St. Jean d'Acree*; qu'il a rassemblé dans sa suite environ 3000 hommes, avec lesquels il se dispoit de faire le siège de *Jassa*; que le Séraskier Osman a fait assiéger *Seyde*, que le Cheik Daher a fait fortifier; que ce Cheik a résolu, ainsi que les Murualis, de se défendre jusqu'à l'extrémité. Ainsi la guerre recommenceroit dans la *Syrie*, tandis que la paix regne actuellement en *Egypte*. On sçait d'ailleurs qu'Aboudaab attend Osman au *Caire*, où la Porte l'a établi Pacha du Grand Seigneur, & qu'il y a envoyé un Commissaire pour recevoir les tributs annuels que l'on y a pû lever depuis quelques années.

Nous avons aussi annoncé au Public, dans notre Journal de Juillet dernier, page 74 & suivantes,

suivantes, article de *France*, qu'un certain Benyorski, se disant Baron & Officier au service de la Cour Impériale & Royale de *Vienne*, avoit fait le trajet de *Kamschatska* à la *Chine* &c. Mais nous avons reçu une Lettre sur le même sujet, où l'on voit que ce soi-disant Baron Benyorski est un Aventurier, qui a entrepris ce voyage pour éviter la peine dûë à ses crimes. Comme nous avons fait tout le récit assez long, en près de quatre pages, de ce qui étoit mandé de ce Benyorski, nous devons à la fidélité de l'histoire la publication de la Lettre dont nous faisons mention actuellement, datée de *Petersbourg* le 24. Juin, nouveau stîle; l'abondance des matières ne nous a pas permis de la rapporter le mois passé. Elle est conçue en ces termes.

Je me fais un vrai plaisir de vous apprendre un fait très singulier & d'autant plus remarquable qu'il ne l'a point été dans son commencement & qu'il est devenu assez intéressant par ses suites. Un Aventurier, Hongrois de Nation, mais dont je ne me rappelle pas le nom, avoit servi autrefois dans l'Armée Impériale & Royale. Il en déserta pour s'engager dans les troupes du Roi de Prusse. Bientôt dégoûté de ce service, il le quitta de la même manière pour s'enrôler parmi les Confédérés de Pologne; & il y fut pris par nos troupes, au commencement de cette guerre en 1769. On le transporta à Casau avec d'autres prisonniers, mais il trouva moyen de s'évader, & il eut la hardiesse de revenir en cette Capitale, où il commit plusieurs crimes & excès, de sorte qu'étant tombé entre les mains de la Police, il en fut relégué à Kamtschatka. Ce bannissement ne le rendit que plus téméraire. Aidé de quelques camarades il tua le Waiwode & s'empara de la Caisse

dit

du Gouvernement, après quoi il tenta la plus singulière entreprise pour se mettre en sûreté. Pendant sa captivité à Kamtschatka, il y avoit connoissance avec plusieurs prisonnier d'Etats, & entre autres avec Guriess & Barbarikin, & ayant comploté de s'évader, ils obligerent par menaces & supercheries plusieurs Mariniers à s'embarquer avec eux, en leur faisant accroire qu'ils étoient chargés, par ordre de la Cour, à faire une découverte en Mer. Ils étoient en tout au nombre de 62. Notre Frégate le St. Pierre, qui se trouvoit alors à Kamtschatka, les servit admirablement dans ce dessein. Ils s'en emparèrent aussitôt, & s'étant tous embarqués, ils résolurent de faire voile vers les côtés de l'Amérique, sans doute celle de Californie, qui n'est pas fort éloignée de Kamtschatka. Plusieurs tempêtes les obligerent d'abandonner ce projet, & étant parvenus au 50^{me}. degré de latitude Septentrionale, où ils firent provision d'eau & d'autres choses nécessaires, ils voulurent faire voile vers Acapulco; mais les vents contraires les en empêchèrent & les firent tourner vers les Isles Philippines, où ils eurent d'abord à Manille; mais au lieu de cela ils abordèrent aux côtes Marianines, ensuite à l'Isle Toutsabugo, de là à Nangifaki, Oulema & Formos., & où ils remirent à la voile & cinglèrent en droiture vers Macao, où ils arrivèrent heureusement. Ils étoient partis de Kamtschatka, située à 63 degrés de latitude Septentrionale & 176 degrés de longitude, au mois de Mai 1771, & ayant parcouru 238 degrés de longitude & 57 de latitude Septentrionale, ils arrivèrent à la Chine au mois de Septembre de la même année. La Compagnie Angloise, qui y est établie, en a trouvoyé la première nouvelle à Londres, d'où nous l'avons

L'avons aussi. La venue de ces Avanturiers à causé le plus grand étonnement, L'Hongrois, en arrivant, se donna le titre de Baron autrefois Colonel au service d'Autriche, & après Maréchal de la Confédération de Pologne, & à ces titres, qu'il usurpoit, il joignit le récit que les Russes l'avoient fait prisonnier en Pologne & conduit à Casan, d'où il s'étoit sauvé à Kamtschatka, & de la à la Chine. Ils eurent beau rapporter à ladite Compagnie les circonstances de leur voyage, l'on y ajouta point foi, & l'on se persuada que ce n'étoit qu'une feinte pour couvrir une expédition secrète & hardie, que les Russes avoient faite exprès dans ces vastes parages pour découvrir une route inutilement cherchée par plusieurs Puissances. Effectivement cette aventure a eu plus de succès que n'ont eu auparavant toutes ces tentatives. Aussi est-ce un événement remarquable dans l'histoire de la Navigation, qu'une troupe de criminels ait réussi à faire dans les Mers éloignées la découverte d'une route, que des Nations entières ont ignorée jusqu'à ce jour &c.

Il y a eu le 23. Juin un incendie à *Petersbourg*, qui a consumé en moins de dix heures nombre de maisons de bois situées le long de la *Neva*, & qui se communiquant rapidement à deux Eglises Russes, pareillement bâties de bois, les réduisit en cendres & consuma encore une troisième Eglise, que l'on étoit occupé à bâtir de maçonnerie. Le vent porta les flammes vers les magasins qui avoient échappé au grand incendie de l'année dernière, dont nous avons fait mention, mais heureusement on est parvenu à les éteindre vers le soir, sans qu'elles eussent fait de grands dommages. Des

des Princes &c. Sept. 1772. 199

Des Lettres d'*Archangel*, du 5. Juillet, font aussi un détail affreux d'un second incendie à *Oestiga* (*). Douze Eglises & douze cens maisons, qui avoient échappé lors du premier incendie, ont actuellement été consumées, ainsi que six grands Bâtimens chargés de grains pour trois ans, pour les magasins tant publics que militaires.

L'on a lieu d'appréhender que ces malheurs n'aient été occasionnés par des incendiaires.

A R T I C E I I I.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

V I E N N E. Il paroît une nouvelle Ordonnance bienfaisante de l'auguste Impératrice Reine, puisque son objet est de garantir les Payfans qui sont encore Serfs en *Autriche*, des vexations qu'ils éprouvent souvent de la part de leurs Seigneurs. Suivant les dispositions de cette Loi, les Sujets qui se croiront lésés, après avoir fait au Seigneur les représentations convenables, pourront recourir aux Offices des Cercles pour obtenir justice, Sa Maj. Imp. & R. attribuant à ces Tribunaux la connoissance en premiere instance des contestations de fait, qui s'éleveront entre les Serfs & leurs Seigneurs, au sujet des prestations domaniales. Les Parties qui ne seront pas satisfaites de la sentence des Offices des Cercles,

(*) *Voyez ce qui est marqué du premier dans votre dernier Journal.*

Cercles, auront, pour un tems limité, la liberté d'en appeller à la Régence d'Autriche. Dans les cas majeurs, la connoissance & la décision en appartiendront directement à la Régence, sans le recours au Conseil suprême de Justice. Enfin il est défendu au Seigneur d'user de violence & de voyes de fait contre les Serfs, sous peine d'être dépossédé de ses biens. Cette auguste Souveraine s'occupe aussi, conjointement avec l'Empereur son auguste Fils, des moyens propres à réparer les dégats que les maladies ont faits dans la *Bohème*, en y faisant passer de nouveaux Colons. Cependant la mortalité y a considérablement diminué, & il s'y est fait une riche recolte de grains, ainsi que dans tous les environs de *Vienne*. En *Hongrie* même moisson très-abondante, & la vendange des vins, à laquelle on touche, promet par-tout autant qu'elle a produit dans aucune des meilleures années. De-là la Cour a ordonné qu'on eût à pourvoir de grains pour trois ans les magasins tant publics que militaires.

Un autre trait de bienfaisance, d'autant plus grand qu'il étoit caché, se manifeste dans l'auguste Personne du Chef suprême de l'Empire. Ce Monarque avoit remis soixante mille florins au Prince de Kaunitz, Grand Capitaine de *Moravie*, pour être distribués secretement aux plus nécessiteux de cette Province qui y ont souffert de la dernière disette; & ce trait de la bonté du cœur du Souverain compatissant aux maux de l'humanité, étant parvenu à la connoissance de l'Impératrice son auguste Mere (on ne sçait comment, puisque le secret étoit recommandé) touchée elle-même d'un si bel exemple de générosité, & voulant l'approuver par sa conduite,

elle

elle a envoyé de son côté en *Bohème* une pareille somme pour être répanduë dans le sein de ses Sujets, qui ont le moins de ressource dans ce Royaume.

On a affiché depuis peu à *Vienne* une Ordonnance portant réglemeut pour l'Hôtel des Invalides. Comme les Soldats qui y étoient reçus, demandoient ensuite à être renvoyés dans leur Pays, d'où il résulroit beaucoup d'inconvéniens & surtout celui d'être à charge au Public, Sa Maj. Imp. défend de leur donner de congé, sinon dans le cas où il sera prouvé qu'ils y reçoivent leur subsistance du Seigneur de l'endroit, où qu'ils y peuvent subsister du travail de leurs mains. Cette Ordonnance a été adressée à tous les Magistrats des Cercles, afin qu'ils ayent à tenir la main à son exécution, & à donner une liste exacte des Invalides, femmes & enfans de Soldats, qui se trouvent dans leurs Jurisdiccions, & y manqueroient du nécessaire, pour qu'il y soit pourvû.

Les nouvelles que l'on reçoit à *Vienne* touchant les affaires de la *Pologne*, deviennent de jour en jour plus confuses. Il en est de même de ce que l'on apprend du Congrès de Paix, qui vraisemblablement durera jusques dans l'hiver, de quelque façon que tournent les choses. Du moins les Armées prendront, dans leurs quartiers vers le *Danube*, le repos après lequel elles avoient sujet d'aspirer. Cependant on continuë de travailler sans relâche, dans les Ateliers de *Vienne*, à plusieurs équipages de guerre. De plus, différens Régimens sont en mouvement pour se mettre en marche au premier ordre. Il est aussi enjoint dans diverses Ville de guerre, de réparer tous les affûts & trains d'artillerie
qui

qui se trouvent dans les Arsenaux, & c'est à quoi l'on s'occupe actuellement.

Le Comte Joseph de Saintignon, Chambellan, Chevalier de l'Ordre de *Marie-Thérèse*, Lieutenant-Général & Colonel d'un Régiment de Dragons, a été nommé par Leurs Maj. Imp. leur Conseiller Intime; en considération de ses services militaires.

RATISBONNE. On a fait remettre dans le Protocole de la Diette une espèce d'enregistrement sur ce qui a été réglé de la part du Collège des Princes; relativement au cérémonial avec le Comte de Bulkeley, nouveau Ministre de France. De-là, on prévoyoit que le Collège Electoral prendroit de l'ombrage de l'espèce d'égalité, en fait de cérémonie que celui des Princes s'étoit menagé à l'occasion de la légitimation de Mr. de Bulkeley; & c'est ce qui est arrivé effectivement; quoique ce traitement égal pour l'un & pour l'autre Collège ne soit pas une innovation, puisque d'autres Ministres de France se sont conduits ainsi, & que l'Abbé Lemaire; en agissant en 1754. comme le Comte de Bulkeley, n'ait fait que se conformer à ce qui avoit été réglé par ses prédécesseurs. Les Ministres Electoraux ont tenu plusieurs conférences pour délibérer sur les moyens de remédier au préjudice qu'ils prétendent résulter pour eux des distinctions accordées aux Princes: quelques-uns étoient d'avis de se borner à une simple protestation qui seroit couchée sur le Protocole de leur Collège; d'autres ont crû qu'il convenoit de rédiger la chose en forme de grief, & de dresser un Mémoire qu'on remettrait, en l'absence du principal Commissaire, à la Commission principale, avec prière de le faire parvenir

à l'Empereur. Cet avis a prévalu : le Mémoire a été minuté par le Directoire du Collège. On ne le communiquera à personne jusqu'à ce qu'il soit parvenu à Sa Maj. Impériale. On sçait cependant en général que le Collège appelle, à l'appui de ses prétentions, la Bulle d'or, la Capitulation Impériale & les distinctions qui lui ont été accordées de tout tems : il cite aussi l'usage constant qui s'est observé à la Diette à l'égard du traitement que lui font les Ministres étrangers, & il finit par supplier l'Empereur de le maintenir dans ses prérogatives.

Cette affaire pourroit avoir des suites, si l'on prenoit également feu des deux côtés. Le Collège des Princes ne manque pas de raisons pour défendre ses droits : il en a de très-solides qui réfutent la prétendue supériorité que les Electeurs s'attribuent ; ils répondent, entre-autres, quant à ce qui regarde la Bulle d'or, que son attribution n'est applicable que dans le cas des élections d'un Empereur & d'un Roi des Romains ; les Electeurs sont alors considérés comme les Plénipotentiaires de tout l'Empire. Quant à la Capitulation, on objecte que si elle renferme des prérogatives en faveur des Electeurs en particulier, c'est qu'ils se les attribuent sans que cela puisse porter aucune atteinte aux droits des Princes qui ne reconnoissent point comme égaux des articles auxquels ils ne sont pas censés avoir souscrit. Quant enfin à l'usage de la Diette, on objecte que les Electeurs & les Princes ne formant qu'un Corps dans l'Assemblée, les premiers doivent être considérés tout au plus comme *primi inter pares*, qu'ils ne peuvent prétendre à aucune distinction, & qu'il suffit qu'ils se distinguent par le rang & l'ordre établi parmi eux.

Voilà

Voilà sur une distinction ce qui a occupé la Diète pendant plusieurs jours du mois de Juillet; & d'autres grandes affaires n'ont pû à ce sujet y tenir tapis.

On a publié, au son de tambour à *Ratisbonne*, la prochaine suppression des Doüanes de *Bavie-re*, conformément à la Convention réglée en dernier lieu avec les Commissaires Bava-rois. On apprend cependant que les Gardes des limites ont été augmentées pour vérifier l'acquit des droits au chef Bureau des Doüanes dans cette Ville.

Aucune des Cours de l'*Allemagne* ne présente quoi que ce soit de fort remarquable. De celle de *Berlin*, on a que la Reine Doüairière de Suède & la Princesse sa Fille, ayant pris congé du Roi, de la Reine & de toute la Famille roiale, se sont mises le 4. Août à sept heures du matin en route de *Berlin*, où elles ont fait un assez long séjour, pour retourner à *Stockholm*, très-satisfaites des marques de distinction & des plaisirs qui leur ont été procurés en cette Cour.

On apprend de *Hitzacher*, dans la Principauté de *Zell*, que l'infortunée Reine Caroline-Mathilde de Dannemarck, y est arrivée le 6. Juillet de sa résidence de *Gørde*, suivie de plusieurs Seigneurs & Dames, & descendit dans une maison que Mr. de Schultz a fait bâtir sur le *Wynberg*; qu'elle se promena pendant quelque-tems sur cette montagne & y vit toutes les belles campagnes qui l'environnent jusqu'à l'*Elbe*; qu'ensuite elle daigna voir les curiosités que Mr. Schultz a rassemblées pendant son séjour au *Bengale*. Après quoi cette auguste Princesse retourna à *Gørde*.

Selon des avis de *BARBEITH*, le fameux
Pulawski

Pulawski y a passé le premier d'Août, sous le nom d'un Comte de *Silesie*, avec son épouse & sa fille, ayant une suite de neuf personnes, & dirigeant sa route sur *Paris*; mais on pourroit être trompé sur la route de ce Maréchal de Confédération Polonoise.

M A N H E I M. Son Alt. Sér. l'Electeur Palatin, vient de nommer Conseiller Intime d'Etat Mr. Joseph-Sebastien de Castell, ci-devant Conseiller Intime & Référéndaire au Département des Finances pour tous les Etats Electoraux, en considération des grands services que ce Seigneur a rendus, pendant le cours de 17 ans, tant dans ce dernier Emploi important, que dans ceux de Conseiller & d'Envoyé Directorial du Cercle du *Haut-Rhin*, ainsi que de la Régence Electorale & du Tribunal suprême des appels. Ceux qui connoissent Mr. de Castell ne peuvent qu'applaudir à sa promotion.

A R T I C L E I V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en Italie, en Espagne & en Barbarie, depuis le mois dernier.

R O M E. Une grande consolation pour le Saint Siège Apostolique est la nouvelle que la Sacrée Congrégation de la Propagande a reçu des Lettres de quelques Evêques Orientaux, qui demandent de se réunir à l'Eglise Orthodoxe & font des instances pour qu'on leur envoie des Députés avec lesquels ils puissent traiter d'une affaire aussi importante. Conséquemment cette Congrégation enverra sur les lieux des

M. Millionnaires

Missionnaires éclairés pour constater un fait si intéressant & le faire réussir s'il est possible. Une autre consolation paroît enfin se présenter aussi pour le Souverain Pontife, dans le terme à mettre aux affaires qui touchent depuis si long tems l'Etat de l'Eglise & les Puissances de la Maison de Bourbon. Les Ministres de ces Puissances ont, comme on l'assûre, des ordres positifs d'y mettre la dernière main, dans les conférences qu'ils ont à présent fort fréquentes avec ceux du Pape. Mr. le Chevalier Joseph de Monigno, Envoyé de *Madrid*, pour remplacer dans le Ministère d'Espagne Mr. d'Aspuru, mort depuis peu, a des instructions qui portent sur ce bur. Il est à *Rome* depuis le 4. du mois de Juillet. Le 12. il se rendit, pour la première fois, à l'audience du Pape, qui dura par un entretien environ une heure & demie, Sa Sainteté l'ayant reçu avec la plus grande distinction & cordialité. Ce nouveau Ministre s'est acquis tout-à-coup la réputation d'un homme plein de modération, de droiture, de bonté & de Religion. Il a permis aux Ex-Jésuites Espagnols qu'ils soient reçus à l'Hôpital en cas de maladie; & tous ces Religieux sortis de la Monarchie Espagnole & qui sont répandus dans l'Etat Ecclésiastique, reçoivent ponctuellement les pensions qui leur sont assignées. Les sommes pour cette paye ne manquent point d'arriver d'Espagne. Mr. de Monigno a refusé aussi aux criminels l'azyle dans toute l'étendue de la juridiction qui appartient à la Place d'*Espagne*, & il l'a purgée des filles de joye qui s'y refugioient. Il a fait ses visites d'usage au Sacré Collège, en commençant par le Cardinal Cavalchini qui en est le Doyen, & le Cardinal Negroni. Le Cardinal Orsini.

Ministre

Ministre du Roi des Deux-Sicules, lui a donné le 13. un grand repas, auquel Son Eminence avoit invité les autres Ministres des Cours étrangères.

Comme on observe de près toutes les démarches d'un nouveau Ministre arrivant ; on a observé que Mr. de Monigno, depuis l'audience qu'il a eüe du Pape il ne soit point revenu au Palais du Secrétaire d'Etat ; d'où l'on présume qu'il a dans ses instructions de traiter directement avec Sa Sainteté, puisqu'Elle a désiré de mettre le Pere Buontempi, son Confident & Secrétaire, dans la confidence du Chevalier de Monigno. Ce qu'on remarque d'ailleurs dans ce dernier, c'est qu'il fait paroître n'avoir aucune relation étroite avec le Cardinal de Bernis & le Cardinal Orfini, l'un Ministre de France & l'autre de Naples ; ce qui est directement contraire au premier plan de négociation, selon lequel les trois Ministres des Cours de Bourbon faisoient cause commune & étoient d'intelligence. Il en seroit donc, pour ces affaires qui sont reprises, que le Ministre d'Espagne y figureroit seul, & que celui de France & de Naples n'y auroit peut-être d'autre part que de le seconder, comme ayant de leurs Souverains des ordres en conséquence. Quant au différend, qu'on pourroit regarder comme particulier & qui subsiste toujours, entre le St. Siège & la Cour de Naples, on attend à Rome Don Ferdinand di Leone, l'un des Ministres Napolitains le plus versé dans les Loix, pour y venir aussi seconder la négociation dont l'Espagne a chargé Don Joseph de Monigno.

Des chaleurs excessives qu'on a eües dans le mois de Juillet, ont déterminé le Pape à un

voyage à la campagne où il a fait usage des eaux, par avis de ses Médecins. Pendant cette absence, qui a été de seize jours, Sa Sainteté n'a traité d'aucunes affaires, les ayant toutes renvoyées après cette cure. Avant son départ, le Pape avoit nommé Grand Fourier du Palais Apostolique, à la place du feu Marquis Patrizi, le Marquis Camille de Massini, qui réunira cet emploi à celui de Général des Postes Pontificales, dont le Bail n'expire que dans quatre ans.

La moisson a été si abondante dans les campagnes de *Rome*, qu'elle a donnée par rabre un huitième de plus qu'à l'ordinaire. La recolte n'a pas été moins riche dans les Provinces du Royaume de *Naples*.

On a reçu de *Bruxelles* toutes les magnifiques dentelles qui doivent servir à garnir les langes qui seront présentés au Prince nouveau né d'Espagne. Elles ont été exposées aux yeux du Public au *Quirinal*, suivant l'usage. Le Prélat Doria est désigné Nonce extraordinaire pour les porter à *Madrid*, mais il ne doit se mettre en route que dans le courant du présent mois de Septembre.

NAPLES. La Reine s'est fait relever de ses couches le 16. du mois de Juillet. Il y a eu de grandes réjoüissances à ce sujet à la Cour & dans la Ville; & à cette occasion le Roi a non-seulement fait distribuer de grandes aumônes aux Pauvres, mais il a aussi accordé un pardon général tant pour la Ville de *Naples* que pour les Provinces de son Royaume.

Un ineutre des plus affreux qui s'est commis à *Naples* le 15. Juillet, peut être rapporté pour l'horreur qu'on en conçoit. Un Chirurgien fréquentoit la maison d'un Officier, qui s'étant
aperçu

appetçu que sa femme le regardoit de bon œil, le pria honêtement de ne plus remettre le pied chez lui. Le Chirurgien se conforma à l'avis de l'Officier & fut quelque-tems sans aller à sa maison, sans cependant témoigner le moindre mécontentement; mais s'étant joint à un Sbirre, un soir que l'Officier étoit sorti, ils l'attendirent dans la rue & lui donnerent tant de coups de flûet qu'ils le laissèrent pour mort. Le premier qui rencontra l'Officier à demi mort, en alla donner avis à sa maison, où ayant été transporté, sa femme envoya chercher ce Chirurgien qui l'avoit assassiné, ne le croyant pas capable d'un si détestable forfait. Le Chirurgien fâché de voir l'Officier en vie, dit que les playes n'étoient pas mortelles, mais qu'il alloit dilater celle de la poitrine qui pouvoit devenir dangereuse. Il prit donc les instrumens & ce malheureux les enfonça jusqu'au cœur. Le Sbirre son complice a tout avoué. On les a mis tous deux en prison, & ils auront maintenant subi le supplice qui leur étoit dû.

CORSE. Les Etats de cet Isle ont tenu le 15. Juillet une nouvelle séance à laquelle le Comte de Narbonne a présidé en l'absence du Comte de Marbeuf, qui retourne en France. On y a nommé les Députés que la Nation doit envoyer à *Versailles*; savoir, pour l'Ordre Ecclésiastique, l'Evêque de *Nebbio*; pour la Noblesse Mr. Costa, Capitaine au Régiment de *Buttafuoco*; & pour le Tiers-Etat le Sr. Belgodire, Censeur de Police de la Ville de *Bastia*.

Divers Bâtimens chargés de pièces d'artillerie, de bombes & autres munitions de guerre sont arrivés au commencement de Juillet dans les Ports de cette Isle, venant des Côtes de *Provence*.

L'intention du Gouvernement François est d'en fournir considérablement toutes les Places & les Fortereses. On attend d'ailleurs encore de France six mille hommes de troupes réglées, qui sont destinés à en renforcer les garnisons. Ces nouvelles dispositions supposent des vûes qu'on ne connoitra que plus tard. En attendant, on sçait qu'un Commissaire François a enfin remis l'Isle de *Capraia* à la garde des Genoïs, après en avoir fait enlever les canons qui s'y trouvoient. Le nombre des Rébelles ne laisse pas d'être toujours fort grand en *Corse* & d'y inquiéter même les différens postes que les François occupent, quoiqu'ils ne peuvent plus rien exécuter d'importance, tant ceux-ci sont partout sur leurs gardes. Mais quelques-uns d'entre-eux, irrités contre les Luchésiens qui travaillent dans l'Isle, de ce qu'on avoit tué deux des leurs pendant la nuit, après s'en être vengés il y a quelque-tems par la mort de dixsept Luchésiens, en ont encore nouvellement tué six près d'*Orezza* dans une mine voisine. Un Brigand de la Piève de *Niolo*, nommé Francesco Lamberti, qui s'étoit signalé par beaucoup de meurtres & de vols, y a été tué par des Volontaires qui ont porté sa tête à *Galvi*.

Au reste, les confiscations & les exils n'ont plus lieu en *Corse*, au moyen d'un pardon général qui a été accordé & publié. Jusques-là on ne donnoit qu'avec peine la permission de sortir de l'Isle, & tout au plus on la refusoit ou on l'accordoit pour un peu de tems : maintenant il est permis d'entrer & de sortir quand on veut, & l'on restituë les biens confiscués.

TOSCANE. Le Sérénissime Grand-Duc voulant rendre à ses Sujets la liberté de la chasse &
de

de la pêche, dans les endroits ci-dessous spécifiés, qui avoient été réservés pour ses plaisirs, & par ce moyen les délivrer des embarras auxquels ils ont été exposés, a ordonné qu'à commencer du premier jour du présent mois de Septembre, on regardera comme abolies les réserves ou restrictions faites pour les lieux connus jusqu'ici sous les noms de *Parc royal, Vinci, Stubia, Saint Martin, Les deux Chemins, Appegi, Pratalino, Panna, Cafaggiolo, Carlone Barone & Castello*, dans l'Etat de Florence; & dans celui de *Sienna*, la *Coroncina, Querciagrossa & Padule*. En conséquence il est permis à un chacun de pêcher & de chasser, excepté le tems de défense ordinaire, dans les lieux qu'on vient de nommer, de la manière qu'il est permis dans les autres endroits non réservés. Donné à *Florence* le 13. Juillet 1772.

On apprend de *MALTHE*, qu'une des Gallères de la Religion armée en course & montée de trente-six hommes, ayant suivi au mois de Juin un Bâtiment Turc chargé de Sel, le prit avec neuf Mariniers; que le Bâtiment a été coulé à fond, que trois Turcs ont été tués, & que les six autres ont été conduits dans le Port de *Malthe*; que dans le même mois une des Galliottes Malthoises, partie du même Port, y a rapporté pour nouvelle qu'elle avoit rencontré sur les Côtes de *Barbarie* une autre Galliotte Turque, contre laquelle elle s'étoit battuë fort long-tems; & qu'il y avoit eu trois hommes de l'Équipage Malthois de tués, autant de blessés, & que le Bâtiment ennemi, profitant de l'avantage du vent, avoit eu le bonheur de s'évader.

ESPAGNE,

E S P A G N E.

Il est toujours que l'on a d'autant plus sujet de croire que l'Empereur de Maroc est déterminé à rompre sa paix avec l'Espagne, qu'il continué à rassembler toutes ses troupes à la hauteur de *Ceuta*, Place, comme on le sçait, qui appartient à la Monarchie Espagnole; même que ces troupes ont commencé le 18. Juin à canonner cette Place. En conséquence, les Frégates de guerre Espagnoles la *Ste. Lucie* & la *Ste. Dorothee* ont appareillé de *Cadix* le 16. du même mois pour *Ceuta*, où elles transportent 60 pièces de canon, tant de fer que de bronze avec leurs affûts pour le service de cette Ville. Elles ont aussi pris à bord une cinquantaine de malfaiteurs condamnés à travailler aux fortifications. L'Empereur de Maroc, pour être d'autant plus en état de suivre ses vûes contre *Ceuta*, quoiqu'elles ayent été toujours ci-devant sans effet; il a prolongé sa paix, mais pour six mois seulement, avec les Hollandois, qu'il avoit menacés d'une guerre ouverte.

Si l'on doit se mesurer avec les Maures du côté de *Ceuta*, on a crû qu'il y auroit aussi une rupture avec les Algériens; car l'on n'a pas été peu surpris à *Madrid* d'apprendre par le Consul Espagnol qui réside à *Alger*, qu'il y avoit été publié un Edict de la part du Dey, en conséquence duquel tous les Espagnols, qui se trouvoient dans cette Ville, ont été arrêtés & jettés dans les prisons: que le Dey donnoit pour raison d'un ordre aussi extraordinaire, qu'il étoit informé que Sa Maj. Catholique avoit résolu d'attaquer *Alger*. Comme les Lettres du Consul Espagnol

agnol portoient cet avis, l'on y a d'abord répondu qu'il n'y avoit rien jusqu'à présent qui donnât sujet au Roi d'ordonner cette attaque. On se flatte ainsi d'apprendre bientôt que le Dey aura de suite fait remettre en liberté les Sujets de cette Monarchie. Quoiqu'il en soit, on a appris par des Lettres de *Ceuta* du premier Juillet, que trois Felouques & un petit Chebec Espagnol s'étant mis à la poursuite d'une Galliotte Algérienne, qui croisoit à la hauteur de *Tetuan*, l'avoient obligée de ranger de près les Batteries de *Ceuta*; qu'au second coup de canon qu'on lui avoit tiré, elle avoit coulé bas, & que l'Equipage, composé de quarante hommes, avoit été recueilli par les Felouques, à l'exception de quatre qui s'étoient noyés.

Le 5. du mois de Juillet les Ducs d'Havrè & de Croy se couvrirent devant le Roi en qualité de Grands d'Espagne de la premiere classe. Ils eurent pour Parreins dans cette cérémonie, le premier, le Comte de Briego, Colonel du Régiment des Gardes Walones, & le second, le Marquis de Mortara, Capitaine des Gardes Espagnoles.

Des Lettres de *Madrid* mandent qu'il a paru dans cette Ville un Ouvrage anonyme, intitulé: *Nuda Verita*, dans lequel on veut prouver, contre tous les Ecrits & Livres de Campomanez, que le Roi d'Espagne est obligé en conscience de se soumettre au jugement suprême du Pape en matières ecclésiastiques & spirituelles. Cet Ouvrage est écrit avec beaucoup de modération & d'éloquence. Il fait grand bruit, & nonobstant toutes les recherches les plus rigoureuses du Comte d'Aranda, on n'a pû parvenir jusqu'à présent

présent à en découvrir ni l'Auteur, ni l'Imprimeur, ni les Colporteurs.

B A R B A R I E.

TRIPOLI. La tranquillité dont ce Royaume jouïssoit vient d'être troublée par une guerre que se sont déclarée deux Tribus, Hordes d'Arabes Bedouïns du Désert, depuis *Tabia & Relit*, jusqu'à *Mesurat*. On sçait que dans l'intérieur des terres d'*Afrique*, du côté de la *Méditerranée*, il y a différentes troupes d'Arabes qui, conservant les anciennes mœurs de ces Peuples, campent au milieu des campagnes & menent une vie pastorale sous différens Chefs qu'ils nomment Cheïks, mot qui signifie *Senior*, ou *Ancien*. C'est en le traduisant ainsi qu'on a nommé anciennement le Prince du *Mont Liban*, Cheïk des *Affissins*, le *Vieux de la Montagne*, La Tribu appelée *Fregiani*, du nom de celui dont elle tire son origine, avoit été formée il y a huit ans, par le Pacha-Bey de cette Régence, de sortir de ses Etats, à cause des brigandages qu'elle exerçoit sur la Tribu de *Weledi Suleyman*; elle est rentrée au mois de Mars dernier dans le Pays où elle a enlevé des bestiaux qui appartenoient aux *Weledi Suleyman*. Ceux-ci ont fait de vives instances auprès du Gouvernement pour obtenir justice, & ils ont marché en même-tems contre leurs ennemis, au nombre 2000 hommes de pied & de 1000 chevaux. Ce qui augmente les troubles publics, c'est que la plus grande partie de la Tribu des *Ahmedi*, s'est jointe aux *Fregiani*, trop foibles par eux-mêmes pour résister aux *Weledi*. Ces troupes se sont déjà livré plusieurs combats, & le Pacha fait marcher de la
Cavalerie

des Princes &c. Sept. 1772. 215

Cavalerie dans le Pays pour y rétablir le calme, Ces différentes Hordes d'Arabes ont dévasté une partie de la campagne, & l'on craint qu'elles n'arrêtent & ne pillent la Caravane du Royaume de *Fezin*, qui apporte ordinairement des Dattes seches à *Tripoli* & amene des Nègres pour les y vendre.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en France, depuis le mois dernier.

Tous les Ambassadeurs & Ministres Etrangers ont suivi la Cour, qui étoit encore sur la fin d'Août à *Compiègne*, L'Assemblée du Clergé, dont nous avons annoncé l'ouverture le mois passé, y a été le 19. Juillet prendre sa dernière audience du Roi, & elle s'est séparée quatre jours après. On prétend que les cahiers de ses demandes, remis à Sa Majesté, contiennent beaucoup d'objets, sur lesquels les Evêques insistent inutilement depuis long-tems. Mais les Célestins & d'autres Religieux, dont la suppression étoit méditée, espèrent d'être conservés conformément au vœu de cette Assemblée. L'Evêque de *Rennes* l'a suppliée de ne le pas abandonner aux poursuites du Procureur-Général de *Bretagne*, à cause d'un dépôt d'argenterie qu'il tenoit en conserve provenant des Jésuites expulsés de cette Province, qui a été ensuite vendu pour en appliquer le produit à de bonnes œuvres, & dont la découverte de cette vente a donné sujet à un Procès, qui fait actuellement grand bruit dans le Royaume, Cet

Grand procès intenté à l'Evêque de Rennes.

Cet Evêque a exposé à la vérité au Clergé
 que tout dépôt a toujours été regardé comme
 une chose sacrée; mais que celui dont il s'a-
 git n'ayant que le motif chimérique du re-
 tout des Jésuites, il avoit crû très-utile de le
 dénaturer & de l'appliquer à ses besoins, puis-
 qu'il fait porter un intérêt à ces fonds morts
 très-mal à propos. „ On ignore ce que l'As-
 semblée du Clergé a répondu à ce Prélat : mais
 le Parlement de Bretagne ne s'est point montré
 incliné à suspendre contre lui les poursuites dans
 une affaire aussi sérieuse, puisqu'il y a rendu un
 Arrêt le 15. Juillet, portant ce qui suit.

*Vu la Cour toutes les Chambres assemblées &c.
 La Cour faisant droit sur les Conclusions du Pro-
 cureur Général, l'a reçu appellant comme d'abus
 de l'ordonnance dudit Barreau de Girac, Evêque
 de Rennes, du 18. Jui'et 1770, sans s'arrêter à
 sa requête du 13. Juillet 1772, dont elle l'a
 débouté quant à présent, & vu ce qui résulte des
 Pièces déposées au Greffe de la Cour, le 11. de ce
 mois, par lesquelles ledit Barreau de Girac se
 trouve prévenu des faits de violation de dépôt,
 & abus d'autorité; & Augustin-René Le Mintier,
 Vicaire Général dudit Diocèse de Rennes; Fran-
 çois de la Porte & Joseph-Jacques Huet, Supé-
 rieurs des grand & petit Séminaires de Rennes,
 se trouvant aussi prévenus d'avoir coopéré à la
 violation dudit dépôt, ordonne que ledit Barreau
 de Girac, le Mintier, de la Porte & Huet, seront
 assignés à comparoitre à la Cour pour être oïis,
 interrogés & répondre aux Conclusions dudit Pro-
 cureur Général du Roi; & néanmoins renvoie
 ledit Evêque de Rennes devant l'Archevêque de
 Tours, son Supérieur Métropolitain, pour par lui
 appeller les autres Evêques Suffragans, s'ils se
 trouvent*

trouvent en nombre, si non les Evêques circonvoisins ; être fait le procès audit Evêque de Rennes sur ce délit commun, suivant les saints Décrets & Constitutions canoniques ; auquel effet enjoint au Greffier de ladite Cour d'envoyer des expéditions en due forme, des Pièces mentionnées dans le vû du présent Arrêt d'icelui & des autres Pièces de l'instruction qui se fera vers ledit le Mintier, de la Porte & Huet, au Secrétaire dudit Métropolitain, pour passer des interrogatoires dudit Evêque de Rennes, & du jugement dudit Métropolitain, & sur le défaut de juger dans six mois, être par la Cour, les Chambres assemblées, statué sur le cas privilégié, ainsi qu'il sera vû appartenir.

Selon des Lettres de Rennes, on reproche à cet Evêque d'avoir donné, pour garantie du dépôt, un effet qu'il avoit déjà aliéné, ce qui feroit un *Stellionat* : (les Loix punissent rigoureusement le *Stellionat*, qui est un crime contre la bonne foi.)

Sur cette affaire, quelques Evêques de l'Assemblée du Clergé, l'ont déterminée avant qu'elle se séparât, à représenter au Roi que le Corps Episcopal étoit blessé de voir l'Evêque de Rennes repris de justice, & que des Juges Séculiers sont incompetens pour l'obliger à subir des interrogatoires. Sa Majesté ayant répondu qu'Elle maintiendrait les Immunités & les Privilèges reconnus du Clergé, l'Assemblée a chargé ses trois Présidens d'aller à Compiègne réitérer les instances pour faire casser l'Arrêt du Parlement de Bretagne contre l'Evêque de Rennes & ses complices ; & le Roi leur a promis de faire suspendre son exécution jusqu'à ce que l'affaire eut été examinée en son Conseil, d'après la con-

noissance

naissance des Pièces : en même-tems Sa Majesté leur a dit que l'Assemblée du Clergé n'étoit plus subsistante. Néanmoins elle s'est encore réunie au Couvent des Grands Augustins de *Paris*, afin d'entendre le récit de ses Présidens ; mais les Evêques n'étoient qu'en robes longues sans rochet.

Enfin, le Roi a évoqué au Conseil des Dépêches l'affaire de l'Evêque de *Rennes*, relativement à la violation du dépôt connu. L'envoi des Pièces a été ordonné, pour, sur l'examen d'icelles, être prononcé ce qu'il appartiendra dans le Conseil, où seront admis trois Commissaires Ecclésiastiques. Le Clergé de son côté a ajouté quatre nouveaux Commissaires à ceux qu'il avoit déjà nommés pour la même affaire, & ceux-ci sont Mr. l'Archevêque de *Lyon* & les Evêques de *Blois*, d'*Auranches* & de *Nevers* : mais dans ce Procès ils ne feront que Solliciteurs & non Examinateurs, ni Juges.

Comme l'Evêque de *Rennes* est venu, à l'occasion de son Décret, faire un discours à l'Assemblée du Clergé, il s'y est plaint vivement de l'Evêque de *Verdun*, qui a déclaré le dépôt. (L'Evêque actuel de *Verdun* étoit prédécesseur à l'Evêque actuel de *Rennes* dans ce Siège, & celui-ci lui reproche de n'avoir agi que par un motif de vengeance contre lui.) L'Evêque de *Verdun*, pour se justifier, a fait imprimer des *Eclaircissements sur sa Requête présentée au Parlement de Bretagne, afin d'être déchargé de l'argenterie de l'Eglise des Jésuites, déposée au grand Séminaire de Rennes*. Il y rappelle que lorsque feu Mr. le Comte de la Gerlay, majeur, lui eût communiqué en 1762 son projet, approuvé de feu Mad. sa mere, d'acheter secrettement l'argenterie des Jésuites,

Jésuites, que le Parlement avoit ordonné de porter à la Monoye, il présenta en son nom une Requête au Parlement, qui suspendit l'effet de son premier Arrêt, jusqu'à ce qu'il eût l'agrément du Roi. L'ayant obtenu, le Parlement ordonna à l'œconome sequestre de la délivrer, & Mr. de la Gerlaye la déposa au grand Séminaire, avec une déclaration de ses intentions, dont l'une est, qu'elle soit conservée en espèce pendant quarante ans, si les Jésuites ne sont pas rétablis. L'Evêque y ajoûta : *de l'exécution desquelles intentions nous chargeons la conscience & l'honneur de notre Successeur, du Supérieur du Séminaire & de tous autres qu'il appartiendra.* Ayant été depuis transféré au Siège de Verdun, il apprit, au mois de Mai dernier, que cette argenterie avoit été vendue; qu'on avoit vu les vases sacrés, les statues des Saints, les reliquaires qui renfermoient leurs ossemens, sur les boutiques des Orfèvres; ce qui le déterminant (attendu qu'il étoit connu pour le dépositaire secret) à demander au Parlement une décharge, parce que c'étoit en vertu d'un Arrêt de cette Cour que cette argenterie lui avoit été remise. Alors il a été exhibé au Parlement une Ordonnance de Mr. l'Evêque de Rennes du 18. Juillet 1770, portant : « Que l'argenterie soit vendue, & le produit être appliqué en trois parties égales, l'une au profit du grand Séminaire, l'autre pour pension des pauvres Ordinsans, & la troisième au profit du petit Séminaire. »

Ne peut-on pas demander, observe Mr. l'Evêque de Verdun, s'il étoit permis à Mr. l'Evêque de Rennes de dénaturer, contre l'intention la plus expresse & la plus précise du déposant, le dépôt dont le Séminaire étoit chargé ? Si les
Séminaires

Séminaires de Rennes ont pû légitimement retirer des intérêts d'un capital, qu'ils ne pouvoient pas aliéner, n'en étant pas propriétaires ? Si Mr. l'Evêque de Rennes qui a constitué sur son Evêché le prix de ce dépôt, a pû par son ordonnance imposer en même-tems à ses Séminaires l'obligation de le restituer aux Jésuites, en cas de leur rappel ? Pourquoi l'argenterie, dont le travail égaloit la matière, n'a été vendue que 50 livres le marc ? Pourquoi Mr. l'Evêque de Rennes l'a-t-il vendue au mépris de l'acte du dépôt, dans lequel il lisoit : *que son honneur & sa conscience en étoient expressément chargés, & sa conservation en espèce &c.*

La Cour a reçu une opposition faite par les Evêques de France contre la Bulle du Pape, portant que l'Ordre de *Saint Ruf* seroit supprimé, & que ses biens seroient réunis à celui de *Saint Lazare*. L'Assemblée du Clergé en a obtenu la conservation, à condition qu'il seroit chargé de cent mille livres de rentes au profit de l'Ordre de *Saint Lazare*, au moyen de quoi ce dernier renonce à toute réunion présente & à venir, sans que cela puisse avoir un effet rétroactif pour la réunion déjà consommée, & le Roi se réserve le droit de conférer les pensions sur les Bénéfices aux Membres dudit Ordre de *Saint Lazare*.

*Nouvelles
particulières.*

Il paroît une Déclaration du Roi, régistree en Parlement le premier Juillet dernier, qui convertit en une redevance annuelle, au profit de la Maison de *Saint Cyr*, l'obligation des Abbesses & Monastères de Filles de recevoir à chaque changement d'Abbesse, ou Prieure titulaire, telle personne que Sa Majesté jugera à propos d'y nommer.

Le 24. Mai de cette année s'est fait un Traité
entre

entre le Roi & le Prince-Evêque, l'Eglise & l'Etat de *Liège*, concernant les limites, le commerce mutuel & la liberté des communications de leurs Etats respectifs. Ce Traité, avec toutes les pièces qui en font partie, a été imprimé à *Versailles* à l'Imprimerie du Département des Affaires Etrangères.

Un Citoyen zélé pour le bien de ses compatriotes, a présenté au Roi un Mémoire contenant 28 pages d'impression, *in quarto*, sur la situation critique de la Ville de *Rocheport*. Chargé de la confiance publique des habitans, il a mis en leur nom sous les yeux du Gouvernement tout ce qu'un homme autant guidé par des vûes politiques, que dirigé par une physique éclairée, peut réunir pour procurer un avantage réel à cette Ville, à laquelle il rend la salubrité, au Port l'activité, & aux Provinces qui l'avoisinent des débouchés sûrs pour leurs denrées. La confiance que le Ministère a déjà eue en l'Auteur de ce Mémoire, en le nommant Maire de cette Ville en 1770, fait espérer que ses vûes patriotiques seront accueïllies avec cette tendresse paternelle que tous les Sujets du Roi ont toujours éprouvée, quand ils ont mis sous ses yeux des moyens sages qui, sans faire tort à personne, peuvent faire le bonheur de plusieurs milliers d'hommes. Ces représentations sont aussi curieuses qu'intéressantes par le détail où entre l'Auteur pour appuyer ce qu'il avance.

Mais toujours animé du même zèle, le même Citoyen a potté au Roi de nouvelles représentations, où sont détaillés les grands avantages qui reviendroient à tout le Royaume si on accorderoit à la Ville de *Rocheport* la liberté d'armer pour les Côtes de *Guinée* & pour les Isles

Françoises de l'*Amérique*, si on en faisoit un entrepôt, & si on la comprenoit au nombre des Ports de France, qui jouïssent du bénéfice des Lettres-Patentes du mois d'Avril 1771. Les Villes d'*Angouleme*, de *Xaintes*, de *St. Jean d'Angeli*, de *Jarnac* & de *Charente*, ont fait parvenir à Sa Majesté leurs désirs à ce sujet. Ils sont conformes à ceux des habitans de *Rochefort*. On expose combien il est intéressant pour elles & pour les Provinces voisines qu'on ne leur refuse pas cette grâce; on en démontre tous les avantages & l'on a joint aux représentations quelques Lettres & Certificats des Commandans & des principaux Officiers de la Marine & de l'Administration.

Mais sur un tel sujet, quoiqu'il porte sur le bien qui doit en résulter, on vient de la question, si les habitans de la Ville de *Rochefort* & autres ont droit de députer d'un vœu unanime, sans autorisation du Commissaire départi de la Province, pour faire parvenir directement au Roi & à ses Ministres des représentations relatives au bien commun. Cette question a été remise à l'examen de trois célèbres Avocats, qui ont décidé pour l'affirmative. Mr. Dulaurent, Maire & Lieutenant-Général de Police de *Rochefort*, a fait imprimer la Consultation de ces Avocats, pour éviter les reproches que quelques personnes vouloient lui faire. On croit que les Représentations seront envoyées à Messieurs du Conseil de Commerce, qui les examineront & en rendront compte au Gouvernement.

Le Sr. Grignan, Correspondant de l'Académie royale des Sciences de *Paris*, en creusant sur la petite montagne du *Châtelet*, située entre *Joinville* & *Saint-Dizier*, à trois lieues de l'une & de

de l'autre Ville, découvrit les fondemens d'une ancienne Forteresse Romaine, où il trouva des médailles depuis Auguste jusqu'à Constance, fils de Constantin, des Inscriptions de Sacrifice & d'autres morceaux d'antiquité. Des fouilles plus étendues & plus profondes donneront plus de lumière sur cette Place, qui n'est connue par aucun monument historique. Le Sr. Grignan a lu dans l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres une Dissertation, dans laquelle il donne des conjectures sur cette découverte.

Le Capitaine Trebuchet commandant le Navire la *Severe*, arrivé au commencement d'Août de *Saint Domingue* dans la rivière de *Nantes*, a éprouvé dans sa traversée un événement extraordinaire. Le seizième jour de sa navigation il sentit à onze heures du soir une forte secousse, qui fit croire à l'Equipage que le Bâtiment avoit touché sur des rochers. On fit agir la pompe & l'on trouva beaucoup d'eau dans le fond de calle, ce qui causa une allarme générale. Lorsque le jour parut, on apperçut un poisson monstrueux qui paroissoit avoir trente à quarante pieds de long, & qui étoit attaché au corps du Navire à quelques pieds au dessus de la quille. Le Sr. Trebuchet fit saisir ce poisson avec un fort cordage sur lequel on frappa un palan, mais il fut impossible de le détacher. Le Capitaine prit le parti d'arriver près d'un Navire qu'il avoit sous le vent à la distance d'environ trois lieues, en lui faisant signal d'incommodité : c'étoit un Bâtiment Anglois, commandé par le Sieur Smith. Ce dernier vint à son secours, & l'on parvint enfin, après beaucoup de peine & de travail, à couper ce poisson monstrueux. Le Sr. Trebuchet, n'a pû en donner aucune idée, parce

que ce n'étoit plus qu'une masse informe lorsque le jour parut. Les requins qui l'enviro-
noient en avoient déjà dévoré une partie. On
n'osa pas même faire descendre des plongeurs
pour visiter la voye d'eau, dans la crainte qu'ils
ne devinssent la proie de ces animaux voraces.
Le lendemain on vérifia que le corps du Navire
étoit percé en deux endroits à quatre pieds en-
viron au-dessus de la quille & à un pied de
distance l'un de l'autre, & que ces trous étoient
bouchés par deux espèces de cornes qui paroif-
soient avoir trois pouces de diamètre à leur ori-
fice. On a été obligé de pomper jour & nuit,
& le Capitaine Anglois a eu l'attention de suivre
& d'observer de près le Navire François pour
lui donner les secours nécessaire jusqu'à son
arrivée.

Nous avons encore plusieurs récits de ce que
la foudre, tombée sur diverses Eglises dans ce
Pays, présente de surprenant ; mais nous n'en
rapporterons que le suivant. Le 7. Juillet, que
la foudre tomba sur le clocher de l'Eglise de *St.
Côme*, Paroisse située à un quart de lieue de
Bazas, Ville de *Gascogne*, elle abbatit la croix
de fer posée au sommet du clocher, fit éclater
la pierre où cette croix étoit scellée & tua le
sonneur sans lui faire aucune blessure extérieure.
Cet exemple & mille autres prouvent qu'un clo-
cher élevé, surmonté d'une croix de fer & de
grosses masses métalliques, est capable d'attirer
la foudre, surtout si l'on en détermine la chute
par les vibrations des cloches, qu'on met d'or-
dinaire en mouvement dans les Villes & dans
les Villages au milieu de l'orage.

La nuit du 25. au 26. de Juillet, le feu prit
vers les dix heures du soir à une maison de *Saint*
Avold,

Avold, ou *Avauld*, petite Ville de *Lorraine* dans l'Evêché de *Metz*, & fit de si rapides progrès que dans l'espace d'une heure il y en eut quatorze de consumées & six de fort endommagées. La Ville entière, presque toute bâtie & couverte en bois, auroit été réduite en cendres sans les soins du Comte de Berchiny, le zèle des Officiers du Régiment de son nom, & l'activité des Hussars qui le composent & qui sont en quartier dans ce lieu : ils parvinrent avec beaucoup de peine & de travail à arrêter le progrès des flammes. Un Officier & plusieurs Hussars ont été grièvement blessés. Tous s'étoient exposés au danger avec une intrépidité étonnante,

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en Angleterre, depuis le mois dernier.

LES dépêches fréquentes que le Gouvernement continuë à recevoir des Ministres qu'elle tient dans toutes les Cours de l'Europe, de même celles qui lui viennent de l'*Amerique* & des *Indes* par des Paquebots & des Vaisseaux arrivans des Contrées éloignées, donnent matière aux Politiques d'exercer sans cesse leurs vagues spéculations, d'autant plus que ces diverses dépêches occasionnent presque journellement des Conseils d'Etat en présence du Roi. Quant à celles qui arrivent souvent de l'*Allemagne* & du *Nord*, on en sçait que les Cours de *Vienne*, de *Petersbourg* & de *Berlin* ont communiqué au Roi, en sa qualité de Prince Electeur de l'Em-

pire, le Plan concerté sur les affaires présentes de la *Pologne*, & dont l'exécution est différée jusqu'après la conclusion du Traité de Paix entre la *Russie* & la *Porte Ottomane*. En attendant, les affaires resteront sur le pied où elles sont dans ce Royaume; savoir, que les deux Impératrices & le Roi de Prusse demeureront en possession des Places qu'elles y ont fait occuper actuellement par leurs troupes. Mais, quel que soit le Plan dont il est question, il y a toute apparence que la Cour de *Londres* n'y prendra aucune part, & ne se mêlera en rien dans les affaires de *Pologne*; car elle est fermement résoluë de ne point se départir de son système de paix, à moins que la Nation ne se trouve directement engagée dans un cas qui la force à changer de système. Pour ce qui est des affaires de l'*Amerique*, elles paroissent maintenant dans une situation agréable, puisque le Commerce augmente tous les jours dans les Colonies, & qu'il y règne une parfaite harmonie, excepté dans la *Nouvelle Angleterre*, où les esprits sont toujours fort divisés au sujet du lieu où l'Assemblée générale de la Province doit tenir ses séances. Nous avons déjà fait mention de cette contestation dans nos précédens Journaux: elle subsiste entre le Gouverneur & cette Assemblée. L'un ne veut rien céder à l'autre, & la Cour ne décide rien jusqu'à présent sur un article qui, quoique de petite importance, pourroit néanmoins avoir des suites desagréables.

Il y a eu depuis peu à *Londres* une autre, mais très-vive contestation, entre les Ministres du Gouvernement. La formation de quelques nouveaux Gouvernemens civils sur les rivières d'*Ohio* & de *Mississipi* l'ont occasionnée en partie.

Le Comte de Hillsborough, qu'on dit avoir abdiqué sa place de Secrétaire d'Etat, a opposé à cet établissement les raisons que voici, 1. Que l'Angleterre ne pourroit actuellement soutenir une pareille émigration, 2. Que le trajet de l'Europe à ces nouvelles Colonies par le *Mississipi*, demanderoit au moins trois mois de tems; ce qui retarderoit le débouché des provisions de ce Pays-là & nuiroit beaucoup à sa communication avec l'Angleterre. 3. Que tout le Pays en question est tellement couvert de bois & de broussailles, qu'il vaudroit mieux y envoyer une troupe de Chasseurs qu'un Gouvernement civil. Les contestations qui se sont élevées à ce sujet, font croire qu'il y aura bientôt du changement dans le Ministère; & on croit que Mr. Pitt, Comte de Chatham, y remplira une place très-distinguée, car il a assez souvent des entretiens particuliers avec le Roi.

On assure qu'il ne trouve plus chimérique ni impraticable la proposition que le Lord Clive fit au Gouvernement, il y a quelques années, de rembourser la dette nationale, qui montoit alors à cent quarante millions de livres sterling, à condition que le Parlement lui accorderoit 8000 hommes de troupes réglées pour l'accompagner. On dit que quand le Lord Clive fit cette proposition, les François avoient dans l'Isle *Maurice* & dans celle de *Bourbon* plusieurs mille hommes prêts à traverser ses desseins; obstacle qui n'existe plus aujourd'hui. Les François ayant évacué ces deux Isles, il paroît assez clair au Comte de Chatham, & à d'autres du même Ministère, que si le Lord Clive étoit à la tête d'une Armée Européenne dans l'Inde, du courage réfléchi qu'on lui connoît, il entreprendroit au
risque

risque de sa vie & de ses biens, de payer toute la dette nationale dans l'espace de trois années. Celui qui annonce ce projet ajoute, qu'avant la fin de ce mois de Septembre on verra quelque chose touchant ce projet. Au reste, les Ministres & les Directeurs de la Compagnie des Indes en font actuellement l'examen, & les Etrangers qui connoissent le Pays, n'ignorent pas combien il est praticable; aussi s'empresment-ils d'acheter des actions de cette Compagnie, lesquelles montent journellement, d'autant plus que la Cour de France, pour ne laisser à l'Angleterre aucun sujet d'ombrage par rapport au séjour de ses troupes dans les Isles *Maurice* & de *Bourbon*, les a fait repasser en Europe, qu'une partie est actuellement de retour en France, & que la Nation Angloise n'a plus d'inquiétude sur la possession entière & tranquille de l'*Indostan*. Elle doit n'en plus avoir également sur la stabilité de la Paix avec la *France* & l'*Espagne*, par les assurances, souvent réitérées, que ces Puissances en ont fait donner à la *Grande-Bretagne*. Cependant, pour en soutenir le fondement, on ne laisse pas de prendre les arrangemens convenables pour se trouver, à tout événement, en état de défense, comme l'unique moyen de rendre ce fondement solide & permanent. A cet effet, les forces de terre & de mer sont tenues & entretenues dans le meilleur état de guerre, une revûe de la Marine en général a été faite par le Comte de *Sandwich* dans tous les Ports du Royaume; une autre par le Général *Conway* des Magazins, des Fortifications & des Garnisons de *Portsmouth*, de *Plymouth*, de *Chatam*, & de *Deptford*, dont du tout a été fait un rapport avantageux au Roi par ces deux Seigneurs,

qui

qui font de retour à *Londres*. Dans les Chantiers de ces quatre Ports, on construit actuellement vingt Vaisseaux de ligne neufs, mais qui ne sont destinés qu'à remplacer ceux de même rang qui ne sont plus en état de servir.

Le Roi a rendu le 7. Août une Ordonnance qui proroge la rentrée du Parlement au 29. du présent mois de Septembre. Il y en aura encore une autre après celle-ci, rien ne paroissant devoir la fixer à un tems si prochain.

L'Amiral Montagu, qui commande les Vaisseaux du Roi, répartis sur les Côtes de l'*Amérique-Septentrionale*, a envoyé à *Londres*, par une Chaloupe, la nouvelle qu'il avoit mis en station dans les parages de *Rhod' Island*, vis-à-vis la *Providence*, la Chaloupe la *Gaspée*, commandée par le Lieutenant Duddingston, pour y protéger le Commerce & empêcher la contrebande qui est très-commune en cet endroit; que cet Officier s'étoit si bien acquitté de sa commission, que les Contrebandiers n'osoient plus rien faire, mais que lassés de cette contrainte, ils s'étoient embarqués dans huit bateaux au nombre de 200 bien armés; qu'ils avoient abordé la Chaloupe au milieu de la nuit, tué le Lieutenant, enlevé tout le monde qu'elle avoit à bord, & y avoient mis le feu. Cette affaire a été examinée dans un Conseil d'Etat, & l'on a envoyé à ce sujet à l'Amiral Montagu & au Général Gage, qui commandent les troupes dans cette partie de l'*Amérique*, des renforts suffisans.

Dans les circonstances présentes des affaires de l'*Amérique*, qui vont au souhait de la Cour dans la plupart des Provinces, mais pas si bien en d'autres & surtout dans la *Nouvelle-Angleterre*, le Lord North, premier Ministre, a déclaré

déclaré dans un Conseil, qu'il étoit de nécessité absoluë de maintenir à tout événement l'autorité de la Nation dans tous les Etats de la Couronne Britannique, & qu'il ne pouvoit regarder comme vrai Patriote celui qui révoqueroit en doute sa supériorité à certains égards. Ce sentiment a fait plaisir à la Cour ou il est adopté, & s'il y a des Ministres en opposition, leur chute ou du moins leur changement pourra s'ensuivre.

Les créanciers du Banquier Fordyce & de ses associés, dont nous avons fait une ample mention dans notre dernier Journal, ont consenti de payer à la Banque de *Londres* trente mille livres sterlings, pour indemniser la Couronne des prétentions qu'elle a à la charge de ce Banquier; au moyen de quoi les Juges de l'Échiquier ont consenti qu'on levât l'arrêt qu'a fait la Couronne sur les effets de cette Société, pour laisser aux Créanciers la faculté de faire rentrer les sommes qui doivent revenir à cette maison. On apprend de divers lieux les funestes effets que cette faillite y a causés. Une des principales Maisons de *Londres* en fit encore une le 30. Juillet de plus de 200000 livres sterlings, & l'on en présume que plusieurs autres se déclareront bientôt insolubles. Cependant on assûre que le Sr. Fordyce est de retour de *Paris* à *Londres*, & qu'il a résolu de comparoitre devant ses Créanciers à un jour qu'on lui a indiqué, par une prolongation de 49 jours, pour leur rendre un compte fidèle de tous les effets.

A l'égard de la Banque d'*Ecosse*, elle ne peut s'empêcher d'exalter le secours que celle d'*Angleterre* lui a donné dans la circonstance dont nous avons dit quelque chose le mois passé;

&

& elle fait voir que toutes ses créances étant liquidées, il lui reste encore un fond considérable tant en comptes en Banque, qu'en terres, marchandises, &c. Aussi l'on négocie actuellement à *Londres* en faveur de cette Banque des annuités viagères, dont le payement est assigné sur des biens fonds de ce Pays-là de la valeur de plusieurs millions sterlings, & sur des biens considérables en Angleterre. L'empressement qu'on a d'acheter de ces annuités fait croire que cette négociation sera bientôt terminée.

Les derniers avis que la Compagnie des *Indes* a reçus de ses possessions dans l'*Inde* ne sont pas fort agréables, car on sçait que l'on commence à se ressentir actuellement dans le *Bengale* des tristes effets de la dernière famine qui y a si cruellement régné. Les particuliers qui y font le commerce, bien loin de remettre en *Angleterre* des profits immenses, sont obligés de tirer sur *Londres*. Quoique les *Marates* n'aient pas effectué une diversion dans le *Carnatic*, ils s'en sont approchés avec une Armée nombreuse. Une autre Armée de la même Nation, s'est aussi jointe à celle du Grand *Mogol* à *Delhi*; toutes démarches qui font appréhender quelques entreprises de leur part. Sans le secours puissant de la Banque, la Compagnie des *Indes* se trouve hors d'état dans le moment de remplir à *Londres* tous ses engagements. Les Billets tirés sur elle l'année dernière pour la valeur de deux millions de livres sterlings, sont un fardeau qui l'accable: ses dettes sont pressantes, & l'on sçait que l'année prochaine on tirera cent cinquante mille livres sterlings. Il est aussi certain que le trésor de *Bengale* est épuisé; car le surplus des revenus

de

de l'année dernière se montoit tout au plus à cent cinquante mille livres sterling.

Ces particularités viennent d'une part authentique. Cependant la circonstance favorable de la paix avec la *France*, l'*Espagne* & l'*Angleterre*, ne laisse aucun lieu de craindre pour la sûreté des possessions Angloises dans l'*Inde*; & cette même circonstance fait revivre un projet lequel ajouteroit, dit-on, à la Domination Britannique un grand Royaume très-peuplé, où il auroit beaucoup plus d'or & d'argent qu'il ne s'en trouve maintenant dans toute l'Europe. Ainsi, & nous le répétons ici, la proposition que le Lord Clive a faite au Gouvernement, il y a quelques années, ne paroîtroit donc plus chimérique.

Ce n'a été que le 12. du mois de Juillet dernier que Mrs. Solander & Bancks se sont embarqués à *Gravesend* sur le Navire le *St. Laurent* pour aller faire des découvertes dans plusieurs Latitudes Septentrionales.

Le Comte de Hartcourt, Ambassadeur du Roi à la Cour de *Versailles*, est de retour à *Londres*, & il a eu l'honneur de saluer le Roi & de lui rendre compte, ainsi qu'aux Ministres, des dispositions pacifiques de Sa Maj. Très-Christienne & de son désir sincère de cultiver l'amitié & la bonne harmonie qui subsistent entre les deux Nations. Il est constant que le Comte d'Harcourt sera nommé Viceroi d'*Irlande*, & que le Comte de Stormont le remplacera dans l'Ambassade à la Cour de France.

Il y a eu à *Drogheda*, en *Irlande*, sur la fin du mois de Juillet, un incendie qui a réduit en cendres la moitié de cette Ville, très-forte, très-peuplée & la principale du Comté de *Louth*,
dans

dans la Province d'*Ulster* en *Inlande*. Dans le même Royaume, la rivière qu'on nomme le *Fovry*, s'est débordée si subitement le 5. du même mois, vers les cinq heures du soir, que les personnes de *Slandoverly* qui se promenoient sur le rivage, furent entraînés par les eaux & ne se sauverent qu'avec toute peine & difficulté.

Les Provinces des Pays-Bas Autrichiens ne nous présentent rien de remarquable, non-plus que celles de l'Union, gouvernées par les Etats-Généraux. A ce défaut, nous rapporterons qu'on a vendu à *Amsterdam* le plus gros diamant qui soit encore connu. Un homme de mise, Grec d'origine, appelé Gregorio Saffraz, natif d'*Ispahan-Julfa*, Fauxbourg d'*Ispahan*, Capitale de la *Perse*, y avoit apporté, il y a environ six ans un Diamant précieux d'une grosseur extraordinaire, pesant 779 carats (poids de quatre grains) dont il étoit possesseur, & il l'avoit déposé aux caueaux de la Banque d'*Amsterdam*, sans avoir pu trouver l'occasion de s'en défaire, quoique tous les Joualiers eussent admiré la beauté, la pureté & la grandeur de ce joyau. Enfin, l'Impératrice de *Russie* en a fait l'acquisition : elle l'a eu pour la somme de douze tonnes d'or, qui font douze cens mille florins d'Hollande, & d'une pension annuelle de quatre mille roubles, ou huit mille sixdalers de *Moscovie*, pour Mr. Gregorio Saffraz, qui a été propriétaire de ce Diamant (*).

Le

(*) Le plus gros Diamant qu'on connut avant celui-ci, paroïssoit être le Diamant qui se trouve chez le Grand Mogol, pesant 279 carats & un seizième. Celui de Gregorio Saffraz le surpasseroit donc en poids de près de 200 carats, & même seroit, comme on l'assûre, en plus belle eau.

Le Capitaine Arnold Banning a été chargé de le porter à *Petërsburg*, & il est parti vers le milieu du mois de Juillet à cet effet, à bord d'un Bâtiment marchand Hollandois, qui avoit déjà passé le *Sund* le 21. du même mois, comme on l'a appris. On avoit assuré cinq cens cinquante mille florins à *Amsterdam* & autant à *Londres* sur cette pierre précieuse.

Nous avons de *Liège* que les vœux que tout le Peuple de cette Principauté formoit depuis longtemps pour l'établissement d'un Hôpital général, vont être remplis. Son Alt. l'Evêque & Prince moderne s'est constamment occupée depuis les premiers momens de son avènement au Siège de cet Etat, des soins & des mesures qui pouvoient faciliter l'exécution de ce projet utile. Après plusieurs délibérations où elle a précédé, pour examiner les plans d'un emplacement convenable, on s'est décidé pour celui où est actuellement l'Hôpital de *Sainte-Barbe*, dont on va provisionnellement étendre les bornes, par l'acquisition de quelques terrains qui l'avoisinent.

NAISSANCES.

La Princesse de Nassau-Weilbourg, Sœur du Prince Stadhouder des Provinces-Unies des Pays Bas, accoucha d'un Prince le 19. Juillet à *Kircheim Pohlend*, mais ce jeune Prince n'a vécu que cinq jours, étant mort le 25.

La nuit du 30. au 31. du même mois, la Comtesse regnante de Salm-Dick a mis au monde un fils au grand contentement de cette illustre Famille. Le nouveau né a reçu au Bapême les noms de Marie-Alexandre-Ferdinand-François-Antoine-Joseph Ignace, ayant été tenu sur les Fonts au nom du Prince regnant de la Tour & Taxis, & en personne par la Comtesse regnante de Salm-Reifferscheid Bedur.

La Duchesse de Bombon est accouchée heureusement le 2. Août au Château de *Chantilly* d'un Prince qui porte le nom de Duc d'Enghien.

Le 8. du même mois mit aussi heureusement un Prince

Prince au monde à *Honan*, Madame la Princesse Héritaire de Hesse Cassel.

M A R I A G E.

Alexandre-Marcelle Pignone del Caretto, Prince d'Alexandrie, épousa le 3. Juin à *Naples* Mademoiselle Marie-Magdeleine Pignatelli, fille du Prince de Monteroduni.

M O R T S.

Messire Charles-Antoine de Mozet, Comte de Grüne, Chambellan & Colonel des Cuirassiers au service de Leurs Maj. Imp. & R. est mort le 23. Juin dernier à *Hotton*, Village de la Province de *Luxembourg*, dans sa soixante-quatrième année. Ce Seigneur a servi dès son bas âge, avec distinction, dans les guerres d'*Hongrie*, & ensuite en *Italie* & sur le *Rhin*.

Le 30. mourut à *Rome*, Mr. Azpuru, Archevêque de Valence, Grand-Croix du nouvel Ordre d'Espagne, Ministre de la Cour de *Madrid* auprès du St. Siège, des convulsions épileptiques, auxquels il étoit fort sujet. C'étoit un des Cardinaux que le Pape s'est réservés *in petto*.

William Cromwel, arrière petit-fils du fameux Olivier Cromwel, a payé son tribut à la nature à *Londres*, âgé de 35 ans. Il reste encore deux descendants dans mâles de cet homme célèbre, qui sont Olivier Cromwel Avocat dans un Bureau de finances, & Thomas Cromwel actuellement dans l'*Inde*. Ils sont fils l'un & l'autre de celui qui vient de mourir.

Un Sieur Perham de *Londres* vient aussi d'y mourir. Rien de remarquable pour cette mort d'une personne peu distingué, mais bien pour un de ses testamens en ce qu'il a de singulier. Il laisse une pièce de vaiselle de 50 livres sterlings pour prix d'une course de chevaux à *Norwalket*, & cent guinées à la femme qui prouvera s'être mariée à la minute la plus prochaine du moment ou ce prix aura été adjugé.

Jean-Daniel de Westmann, Contr'Amiral & Chevalier de l'Ordre de l'Épée en *Suède*, est mort à *Stockholm*, âgé de 67 ans.

André Nordencranz, Conseiller de Commerce & Chevalier de l'Étoile Polaire, est mort dans la même

même Ville de 19. Juillet âgé de 76 ans. Cet homme, qui s'étoit rendu célèbre par plusieurs Memoires presentés à la Diette actuelle de Suède, étoit fils d'un Bourguemaitre de Sundswall. Il s'étoit appliqué dès la jeunesse au Commerce, & avoit été Consul de la Nation Suédoise en Espagne & en Portugal, ensuite Assesseur & peu après Conseiller dans le Collège de Commerce. Il étoit doué d'une étonnante mémoire & d'une compréhension très-facile. Comme son fils unique est decédé avant lui, sa famille, élevée à la Noblesse, se trouve éteinte dans sa personne.

Le 8. Juillet est mort au Château de *Clakmannan* en Ecosse, Mr. Harri de Bruce de Clakmannan dans la 73me. année de son âge. Il descendoit de John Bruce, troisième fils de Robert Lord d'Anmandale, qui disputa la Couronne d'Ecosse avec John Baliol. John Bruce étoit héritier du Chevalier Robert de Clakmannan qui, en 1359, obtint du Roi David Bruce une Charte pour le Château & les Terres de Clakmannan, dans laquelle il est appelé *l'Ami & le fidèle Cousin du Roi*. Cette ancienne & illustre Famille se trouve éteinte dans la personne de Harri Bruce.

Le 11. Juillet mourut à *Schleswig*, le Prince Guillaume, fils aîné du Prince Charles de Hesse-Cassel, n'ayant que quatre ans.

Le second fils du Comte de Kevenhuller, Grand Maître de la Maison de Mgr. l'Archiduc Ferdinand, est mort à *Milan* le 18. dans sa 14me. année.

Jeanne-Françoise-Max Louise-Engelb Otile, Comtesse regnante de Manderscheid Blankenheim & Gerolstein, née Comtesse de Limbourg-Brockhorst-Styrum &c. est morte à *Brühl*, à un mile de Cologne, le 31. Juillet, d'une maladie de consommation, très-regrettée de cette illustre Maison. Elle étoit née le 16. Février 1745, fut mariée le 24. Mai 1766, & laissée de ce mariage quatre jeunes Comtesses.

La Princesse Frédéric-Albertine de Brunswick-Bevern, Abbessé du noble Chapitre de l'Abbaye de *Stetenbourg*, est morte le 5. Août des suites d'une appoplexie, dont elle avoit été attaquée le jour précédent. Elle étoit née le 11. Août 1719.